

SMP • PSL

*Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producenti Svizzers da Latg*

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk



Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL

Rapport annuel 2011

SMP • PSL

1	En bonnes mains
3	Rendre compte aux producteurs de lait
4	Économie et politique
8	Marketing
10	Bonnes décisions, application lacunaire
11	Situation du marché et vente du lait
12	Production laitière
13	Transformation du lait
14	Production fromagère
15	Assemblées des délégués
16	Comité central
18	Rapport financier: comptes annuels 2011
21	Rapport de l'organe de révision
22	Membres de la FPSL
23	Composition des organes
24	Organigramme de la FPSL
25	Documentation: chiffres-clé
	Contact et impressum

Dans de nombreux domaines, la FPSL arrive à des résultats probants avec les moyens à disposition. C'est notamment le cas dans les champs d'action où nous sommes d'accord sur les objectifs et les moyens de les concrétiser, mais aussi où nous avons la responsabilité de la mise en œuvre.

La réussite économique comme objectif

«En Suisse, pays du lait, les producteurs de lait travaillant de manière efficace obtiennent un revenu du travail comparable à celui de groupes professionnels analogues.» Cette vision qui guide notre démarche place clairement les producteurs de lait et leur réussite économique au centre des activités de défense professionnelle de la FPSL.

Manque de capacité d'investir

Pour la troisième année consécutive, le prix du lait est si bas dans les principaux canaux de commercialisation que les coûts de production moyens d'une exploitation laitière saine en zone de plaine ne sont couverts au mieux qu'à hauteur de 80 %. De plus en plus d'exploitations ont de la peine à tourner et pour les familles concernées, la vie est de plus en plus difficile. La situation est alarmante et foncièrement intolérable, non seulement pour les producteurs de lait concernés, mais aussi pour l'ensemble de la profession et de la chaîne de création de valeur ajoutée.

Concentration sur cinq champs d'action

Pour améliorer la situation des producteurs, la FPSL a axé sa stratégie sur cinq champs d'action:

- Influencer les ventes par le marketing générique pour stimuler la consommation de lait, de produits laitiers et de fromages suisses
- Influencer les recettes tirées de la vente
- Influencer les paiements directs
- Influencer les coûts
- Informations et services

Bonne efficacité grâce à nos compétences

Dans de nombreux domaines, nous arrivons à des résultats probants avec les moyens à disposition. C'est notamment le cas dans les champs d'activité où nous sommes d'accord sur les objectifs et les moyens de les concrétiser, mais aussi où nous avons la responsabilité de la mise en œuvre. Je pense ici en particulier au marketing générique pour le lait et les produits laitiers suisses.

La tâche s'avère plus exigeante quand l'objectif ne peut être atteint qu'en coopérant avec d'autres organisations. Mais dans ce cas aussi, il existe des exemples tout à fait concluants. Je pense ici aux projets et activités concernant les coûts de production du lait et aux collaborations multiples au sein de Profi-Lait. Le travail politique en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans a également porté des fruits. Nous pouvons enfin être fiers de notre directeur, brillamment élu cet automne au Conseil national. Cela nous donne à nous, producteurs de lait, un accès direct au cœur de la politique.

Les structures restent notre défi

Les objectifs restent difficiles à atteindre, voire inatteignables, dans les domaines sur lesquels les bien trop nombreuses organisations de producteurs de lait elles-mêmes ont des avis divergents. Cela n'est certes pas nouveau, mais reste quand même le principal défi à relever pour pouvoir nous imposer dans le marché laitier.



Peter Gfeller
Président de la Fédération des PSL



Rendre compte aux producteurs de lait

À l'issue de l'exercice 2011, je constate que notre travail dans trois domaines sur quatre avance bien et est apprécié. Il s'agit de la défense professionnelle vis-à-vis des instances politiques et de la société, du marketing pour le lait et les produits laitiers et des prestations de service. De bons résultats qu'il convient de relever même si la situation dans certains segments est difficile.



Le lait donne la forme. Tel est le message transmis par Swissmilk lors de manifestations de sport populaire, à l'exemple des journées Slow-up.

Le marché masque les bonnes nouvelles

Quand en janvier, la direction de la FPSL rend compte au comité central des objectifs fixés et du degré de réalisation de ceux-ci, ce n'est pas uniquement par obligation statutaire envers les organes supérieurs. C'est parce que cette rétrospective volontaire fait du bien. Au quotidien, c'est plus ou moins toujours la même chose: les dossiers qui monopolisent l'attention, ce sont ceux qui posent problème et où les objectifs risquent de ne pas être atteints. Le marché du lait en est un. Le revenu du travail de nos producteurs de lait est insuffisant. Cela rend nécessaire et justifie toute forme d'engagement. Dans sa stratégie, le comité central de la FPSL s'est engagé à axer toutes ses activités sur l'amélioration de ce revenu. Cependant, même si ce dossier épineux est au centre des préoccupations, il ne faut pas oublier que dans d'autres domaines, le travail de la FPSL porte ses fruits.

Défense professionnelle au niveau de la politique et du marketing

A l'issue de l'exercice 2011, je constate qu'en dehors de certains secteurs du marché du lait, nos travaux dans les trois domaines d'activité précités donnent satisfaction. Beaucoup de nos produits et services sont utilisés régulièrement – et sont apparemment appréciés – par les organisations membres et les producteurs de lait. Il s'agit de la défense des intérêts des producteurs vis-à-vis des instances politiques et de la société, du marketing générique en faveur du lait et des produits laitiers ainsi que des informations et services.

Intense travail à la base pour la PA 2014 à 2017

Sur le plan de la défense professionnelle, c'est le paquet de la politique agricole 2014 à 2017 qui a été l'an dernier au centre de nos préoccupations. Nous avons pu faire entendre à la Confédération les revendications importantes des producteurs de lait, en étroite collaboration avec l'Union Suisse des Paysans. Même si le processus n'est pas encore achevé, le travail à la base dans nos organisations s'est révélé probant. En présentant un front uni, nous avons réussi, nous, les producteurs de lait, à faire déjà passer des améliorations notables sur certains points du projet.

Le controlling confirme la stratégie marketing

Dans le domaine du marketing générique, les indicateurs montrent que les messages véhiculés dans nos mesures marketing sont bien perçus par les groupes-cible et ont un impact concret sur le marché. Ainsi, la part de marché de la marque phare Floralp a pu être augmentée sur un marché de la matière grasse en régression. De même, notre domaine informations et services est intensément sollicité.

Pour ces tâches très variées, j'ai la chance de pouvoir compter sur une équipe remarquable que je tiens à remercier vivement. C'est la meilleure base pour traiter des dossiers stratégiques épineux, au sein du comité central et de la direction, et pour pouvoir travailler à la concrétisation de nos revendications communes.

Dr Albert Rösti
Directeur de la Fédération des PSL



La consultation sur la Politique agricole 2014 à 2017 a marqué les débats agropolitiques en 2011. Grâce à d'intenses discussions, la FPSL est parvenue à faire modifier le message sur quelques points importants: les contributions à la sécurité de l'approvisionnement versées pour les surfaces herbagères et l'augmentation des crédits alloués aux suppléments notamment.

Politique agricole 2014 à 2017

Le 23 mars 2011, le Département fédéral de l'économie a envoyé en consultation le projet de développement de la Politique agricole pour la période 2014 à 2017 (PA 14–17). La révision de cette loi occupait l'Administration fédérale depuis plusieurs années déjà. Le développement du système des paiements directs, demandé par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États, est devenu le point central de cette réforme agricole, que la Confédération a finalement abordée indépendamment du contexte international. Dans l'ensemble, les propositions ont été l'objet de critiques de la part des organisations agricoles. En effet, on craint qu'exiger de l'agriculture suisse qu'elle devienne encore plus écologique et plus extensive donne lieu à une hausse des importations, ce qui exacerberait la lutte entre concurrents.

Dans un premier temps, la FPSL a exprimé son accord sur le fait qu'il serait bon de procéder à certains ajustements des instruments de politique agricole actuels, cela d'un point de vue économique, sociétal et écologique. La FPSL a ainsi soutenu le principe qui veut que l'on renforce et améliore l'orientation des instruments sur les objectifs. Toutefois, la fixation des objectifs individuels et la pondération des objectifs les uns par rapport aux autres se sont heurtés à un fort scepticisme de la part des producteurs. La FPSL a réclamé des ajustements, afin de renforcer la position économique des producteurs au sein de la filière et de garantir la liberté de choix individuelle entre la production et les prestations écologiques, également dans une optique de gestion économique.

La suppression envisagée des contributions à la garde d'animaux était un point particulièrement délicat. À l'issue d'intenses discussions, la FPSL a proposé un concept susceptible de réunir une majorité du monde agricole et de réconcilier l'orientation poursuivie par le projet soumis à consultation avec les revendications des détenteurs d'animaux. Concrètement, la FPSL a demandé qu'une contribution supplémentaire liée à la charge en bétail soit versée en complément de la contribution générale à la surface. Elle doit être progressive, mais plafonnée.

La FPSL a en outre demandé des améliorations substantielles dans les domaines suivants:

- Enveloppes financières. Réaffectation partielle et relèvement des plafonds de dépenses, étant donné que les enveloppes proposées ne comprennent ni compensation du renchérissement ni moyens additionnels pour financer les prestations supplémentaires demandées.
- Réglementation laitière. À chaque déséquilibre du marché, la Confédération doit pouvoir accorder la force obligatoire pour des mesures adoptées par les organisations. La FPSL a en outre réclamé des dispositions plus effectives pour les contrats d'achat de lait et la fixation dans la loi du montant des suppléments, à savoir 15 centimes pour le lait transformé en fromage et 3 centimes pour le lait de non-ensilage.
- Stratégie de la qualité. La FPSL a soutenu les propositions en matière de stratégie de la qualité. Elle a demandé cependant que la Confédération ne se limite pas à encourager l'amélioration de la qualité là où sont constatés des déficits, mais qu'elle soutienne aussi les secteurs, comme celui du lait, qui ont déjà atteint un niveau de qualité élevé.

L'adoption du message du Conseil fédéral au Parlement, prévue en décembre 2011, a été reportée au 1^{er} février 2012. Dans sa première réaction, la FPSL a salué la prise en compte de certaines exigences formulées par le monde agricole et l'économie laitière. La plupart des corrections vont dans la bonne direction, mais ne font pas encore assez cas des défis futurs. Du point de vue des producteurs, elles sont insuffisantes, notamment, pour faire face à la problématique de l'approvisionnement des populations en produits alimentaires durables sur fond de croissance démographique galopante, au niveau planétaire comme au plan national.

Au final, c'est le Parlement qui décidera. À cet égard, il convient d'être réaliste. D'une part, la FPSL – maintenant représentée au Conseil national par son directeur Albert Rösti – sera aux avant-postes pour lutter avec les représentants du monde agricole et leurs alliés en faveur d'améliorations supplémentaires. D'autre part, tous les cercles voulant avant tout régler encore plus l'agriculture se mobiliseront aussi. Les débats parlementaires devraient commencer en avril 2012.

Grâce aux efforts de la FPSL et du secteur laitier pour convaincre le Parlement, le supplément pour le lait transformé en fromage a pu être maintenu à 15 centimes en 2011 et le crédit sera maintenu au même niveau en 2012 et 2013. Autre bonne nouvelle, des règles plus strictes seront en vigueur à compter de 2012 pour les désignations «montagne» et «alpage».

Le montant du supplément fromager maintenu

Lors de la session d'hiver 2010, les Chambres avaient débattu du budget et freiné des quatre fers pour empêcher la réduction du montant du supplément pour le lait transformé en fromage proposée par le Conseil fédéral. Ainsi, les 292 millions de francs au budget ont suffi pour maintenir en 2011 le montant des suppléments, à savoir 15 ct./kg pour le lait transformé en fromage et 3 ct./kg pour le lait de non-ensilage. Le crédit fixé en 2011 pour les années 2012 et 2013 est d'un niveau comparable.

Le projet Swissness doit rester crédible

Les produits suisses, en particulier les denrées alimentaires, jouissent d'une excellente réputation. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire savent depuis longtemps que cette image de bonne qualité, de fiabilité et de tradition est porteuse de plus-value. C'est pourquoi la FPSL et l'Union Suisse des Paysans s'engagent avec force pour que la marque suisse reste crédible aux yeux des consommateurs. Pour cela, il est crucial de garantir un pourcentage élevé de matières premières suisses dans les denrées alimentaires.

La loi chocolatière soutient le lait de centrale

La loi chocolatière, qui permet de compenser la différence de prix des matières premières dans les denrées exportées, a produit tout son effet en 2011. Grâce aux quelque 59 millions de francs mis à disposition par la Confédération, auxquels s'ajoutaient environ 4 millions provenant du Fonds d'intervention de l'Interprofession du lait, l'exportation de quelque 240 millions de kilos de lait a pu être soutenue. On a ainsi pu empêcher le trafic de perfectionnement. Pour 2012, le Parlement a adopté un crédit d'environ 70 millions, mais dans un premier temps, la Confédération ne libèrera pas l'intégralité du montant. De plus, seule une partie de ce crédit peut être utilisée pour le lait, de sorte que la branche laitière disposera de 51 millions de francs environ. Il faudra attendre le printemps 2012 pour déterminer l'ampleur du déficit de financement et les mesures à prendre pour le combler.

La branche veut des contrôles mieux coordonnés

Une coordination accrue des contrôles des exploitations agricoles et la simplification des démarches administratives sont deux revendications importantes de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait. Cette dernière a réitéré ces demandes lors de l'audition sur la révision totale de l'ordonnance sur la coordination des inspections, en demandant notamment une gestion centralisée des données relatives aux contrôles et à leur exécution.

Les désignations «montagne» et «alpage» mieux protégées

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur l'utilisation des dénominations «montagne» et «alpage» pour les produits agricoles et les denrées alimentaires qui en sont issues (ordonnance sur les désignations «montagne» et «alpage», ODMA). Le législateur prévient ainsi une utilisation abusive de ces désignations, qui sont étroitement liées à la tradition et ont une image forte. Il donne en outre aux producteurs et aux transformateurs des régions de montagne et d'alpage la possibilité de générer une plus-value grâce à ces appellations. Dans sa réaction, la FPSL a salué la mise en place d'une protection stricte, non édulcorée. L'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Le contrôle du lait innove

Deux importantes nouveautés sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Premièrement, la Confédération et les organisations faitières de l'économie laitière (FPSL, Association de l'industrie laitière VMI et Fromarte) sont parvenues à un accord sur l'exécution commune du contrôle du lait de droit public d'une part, et sur les analyses de droit privé pour le paiement selon la qualité d'autre part. Cette convention règle les principaux droits et devoirs des parties prenantes et la prise en charge des frais résiduels non couverts par les contributions de la Confédération (3,9 millions de francs par an jusqu'en 2014). Lesdits frais résiduels sont en partie répercutés sur les producteurs de lait; pour l'année sous rapport, ils se montaient à 35 francs par producteur. Deuxièmement, les paramètres-clé du paiement selon la qualité ont été redéfinis. Comme convenu, leur efficacité a été évaluée à fin 2011 par la FPSL, VMI et Fromarte. De l'avis de la FPSL, les critères pour l'obtention du supplément de qualité étaient trop stricts et le supplément de 0,5 centime trop bas pour constituer une réelle incitation. À l'issue d'intenses négociations, plusieurs modifications minimales ont été effectuées et, surtout, la limite pour l'obtention du supplément est passée de «inférieur à 8000» à «inférieur ou égal à 10 000» pour le nombre de germes et de «inférieur à 100 000» à «inférieur ou égal à 100 000» pour le nombre de cellules.

Tandis que l'OMC a reporté la conclusion du Cycle de Doha à une date indéterminée, les négociations avec l'UE sur un accord de libre-échange agroalimentaire piétinent. La tension se relâche donc un peu, mais dans l'ombre de ces grandes négociations, la Suisse conclut sans cesse de nouveaux accords bilatéraux avec de petites ou de grandes puissances économiques.

Moins d'OMC, plus de bilatérales

Il apparaissait depuis longtemps que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne parviendrait pas à la signature d'un accord en 2011. Fin mai 2011, le secrétariat de l'OMC a annoncé le report de la conclusion du Cycle de Doha à une date indéterminée. Ainsi, pour la Suisse, l'un des principaux arguments en faveur de la conclusion rapide d'un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'Union Européenne (UE) est tombé. Si les négociations à l'OMC ont été reportées à une date indéterminée, on constate toutefois que les grandes puissances économiques en particulier usent de plus en plus des accords bilatéraux pour accéder à de nouveaux marchés et exporter leurs biens industriels et leurs services vers des marchés prometteurs, les pays en développement et les pays émergents notamment. La Suisse aussi fait usage de la voie bilatérale, seule ou par le biais de l'Association européenne de libre-échange (AELE). En 2011, des accords avec l'Uruguay, la Colombie et le Pérou sont entrés en vigueur. En 2012, ce sera le tour de l'Ukraine, du Monténégro et de Hong Kong. Par ailleurs, les négociations se poursuivent avec l'Union douanière Russie-Biélorussie-Kazakhstan, la Bosnie-Herzégovine, la Thaïlande, l'Indonésie, la Chine, l'Inde, le Vietnam, six États d'Amérique centrale et six États du Golfe.

Libre-échange agricole avec l'UE

Depuis l'automne 2008, des négociations sont en cours entre la Suisse et l'UE en vue de parvenir à un accord couvrant les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sécurité des produits et de la santé publique. Un tel accord de libre-échange devrait contribuer à ouvrir les marchés aux produits agricoles et aux denrées alimentaires et à renforcer la collaboration avec l'UE dans les domaines susmentionnés. Après trois cycles de négociation, les discussions stagnent. D'une part, l'opposition monte en Suisse, et d'autre part, l'UE a renforcé ses conditions. S'agissant des «questions institutionnelles», l'UE réclame de la Suisse qu'elle intègre automatiquement les modifications futures du droit européen, cela dans tous les domaines concernés par des accords bilatéraux.

Cassis de Dijon: lutte contre la crème diluée

Le principe dit du Cassis de Dijon, qui permet l'importation de denrées non conformes aux normes suisses, ressemble de plus en plus à un impair du législateur. Maintenant, même les consommateurs se sentent lésés, car non seulement les prix ne baissent pas comme on l'espérait, mais la qualité des produits et des notices se dégrade. Pour leur part, les producteurs constatent avec stupeur que le droit de recours qu'on leur avait concédé n'est qu'une farce. La FPSL s'étant vue refuser la qualité pour recourir par toutes les autorités inférieures, son sort est maintenant entre les mains du Tribunal fédéral. La querelle juridique sur la crème diluée et le fromage «rallongé» n'est donc toujours pas réglée. La FPSL soutient dès lors toutes les interventions politiques visant à exclure les denrées alimentaires du Cassis de Dijon par la voie parlementaire, à l'exemple de la motion Bourgeois.

Cherté du franc: exportations en crise

Dans l'ombre des crises qui ont ébranlé l'Europe – crise de la dette, bancaire ou économique – les investisseurs et les spéculateurs ont davantage misé sur le franc suisse, une valeur sûre. Par conséquent, le cours du franc s'est apprécié face à l'euro et au dollar dans une mesure telle que les exportateurs ont subi d'importantes pertes de change, ce qui s'est parfois répercuté sur le marché suisse et sur les producteurs. Le Conseil fédéral ayant annoncé qu'il prendrait des mesures urgentes en faveur de la place industrielle suisse à hauteur de plus d'un milliard de francs, la FPSL s'est aussitôt associée à la branche pour faire des propositions. Une augmentation du supplément de transformation en fromage, la mise à disposition de moyens pour la promotion des exportations de fromage et la suppression de la déduction lait dans les contributions UGBFG ont ainsi été proposées. Si le Conseil fédéral avait été prompt à promettre un soutien, l'espoir s'est bien vite envolé. Au final, seule une augmentation de 10 millions de francs du crédit alloué à la loi chocolatière a été obtenue, permettant au moins de boucher le déficit de financement par une voie moins sinueuse que la demande d'un crédit supplémentaire.

Comment générer une plus-value pour le lait suisse? Plusieurs concepts ont été discutés courant 2011. Pour la FPSL, il est crucial que les producteurs profitent eux aussi de cette plus-value et que l'on ne dénigre pas dans la foulée les standards de production élevés en Suisse.

Forum du lait FPSL: plus-value pour le lait suisse

Le 13 janvier 2011, à l'occasion de l'ouverture de Swiss Expo Lausanne, la FPSL a organisé un deuxième Forum du lait intitulé «Plus-value pour le lait suisse». La plus-value ne s'obtient pas seulement par la fabrication de spécialités suisses, mais aussi, et de plus en plus, par l'extraction d'ingrédients laitiers destinés à l'industrie alimentaire. Sur ce point, les dirigeants de Cremo, Hochdorf et Camille Bloch étaient d'accord. Ils misent par ailleurs sur l'image et la qualité du lait suisse. Les transformateurs étaient en outre largement d'accord sur un point encore: pour rester concurrentiels, utiliser pleinement leurs capacités et développer leurs ventes à l'exportation, ils ont besoin d'un lait meilleur marché. Au vu des coûts de production élevés, les producteurs ont pris connaissance de cette exigence d'une oreille critique.

Lait d'herbages et de fourrages grossiers

Les auteurs d'une étude non indépendante à visée plutôt politique ont critiqué l'utilisation croissante et exagérée de concentrés dans l'alimentation du bétail laitier. Bien que partant de données statistiques correctes, les auteurs en ont tiré des conclusions erronées. Sachant qu'une vache consomme en Suisse, en moyenne, 556 kilos d'aliments composés par an, la performance laitière à partir de la ration de base est bien supérieure à 80 %. Dans une ration normale de 16 kilos d'extrait sec, la part du soja est de 300 grammes en moyenne, soit 2 %. Pour comparaison, dans les pays desquels la Suisse importe beaucoup de produits laitiers, la consommation par vache d'aliments composés et de soja est plusieurs fois supérieure. Par conséquent, importer plus de lait reviendrait à déboiser plus de forêts tropicales en Amérique du Sud. Telle est la réalité.

Lait des prés®

Au milieu des années 1990, les détaillants se sont lancés dans la vente de lait bio. Depuis, la branche sait que les méthodes de production agricole peuvent avoir un impact décisif sur la commercialisation des produits. En 2002, l'Association suisse des producteurs de lait de non-ensilage a lancé la marque Lait des prés®, qui correspondait au lait de fromagerie de non-ensilage. La licence est depuis 2008 propriété de la FPSL. À l'été 2011, l'Association IP-Suisse, qui prévoyait de lancer un lait de centrale à base de fourrages grossiers, a demandé à la FPSL l'autorisation d'utiliser la marque Lait des prés®. Ce concept devant permettre aux producteurs d'obtenir cinq à dix centimes de plus par kilo de lait, la FPSL a décidé d'étendre le champ d'utilisation de la marque au lait produit

à base de fourrages grossiers. Ainsi, depuis l'automne 2011, deux règlements de production («non-ensilage» et «à base de fourrages grossiers») sont à disposition des producteurs, transformateurs et vendeurs de lait. En ce qui concerne le pourcentage minimal de fourrages grossiers exigé, les deux règlements se valent.

Coûts de production

Alors que le produit des recettes baisse, la réduction des coûts de production est l'un des défis principaux de l'agriculture. Grâce à la campagne de vulgarisation «Optimisation des coûts de la production laitière» et au calculateur des coûts et de la marge brute disponible sur Internet, la FPSL offre un soutien direct aux producteurs de lait. Cette campagne lancée en 2010 se poursuivra en 2012. Les producteurs faisant usage des bons de conseils donnés à ceux qui suivent un cours de comptabilité analytique en profitent à double titre. À court terme d'abord, à cause de la réduction accordée; à long terme ensuite, en constatant une amélioration manifeste de leur revenu du travail. C'est ce que confirment les nombreux retours de producteurs et de conseillers agricoles.

S'il est nécessaire de s'attaquer aux coûts de l'exploitation, il est vrai que les conditions-cadre font aussi grimper les coûts et la charge de travail administratif. À cet égard, la FPSL soutient les efforts de l'Union Suisse des Paysans en vue d'empêcher, voire de réduire les exigences coûteuses. En 2011, l'USP a procédé à un état des lieux général. Un groupe de travail de l'USP chargé de l'optimisation des conditions-cadre compte en dériver des mesures et formuler des interventions politiques ad hoc.

Marketing

Le lait et les produits laitiers sont d'importantes denrées de base. En Suisse, la consommation par habitant est d'environ 380 kilos, ce qui est élevé en comparaison internationale. Le marketing est-il dès lors nécessaire? Oui, car il faut inlassablement courtiser le consommateur. Le marketing Swissmilk est un outil efficace pour entretenir sa bonne disposition à l'égard du lait.

Un outil nécessaire et pertinent

Pour soutenir les producteurs suisses de lait, il faut intervenir tant au niveau de la production qu'au niveau des ventes. Le marketing générique commun est donc pertinent et nécessaire. Il permet:

- d'entretenir la sympathie du public pour le lait et les produits laitiers suisses;
- de profiler sur le marché les produits de base;
- de tenir tête à la concurrence;
- de développer les connaissances sur le lait et de profiler un aliment sain;
- de gagner les leaders d'opinion, pour qu'ils recommandent le lait;
- de stimuler la consommation grâce à des recettes de cuisine;
- d'être présent toute l'année par différentes activités;
- d'agir de manière professionnelle et efficace;
- de souligner le caractère durable et la qualité élevée du lait suisse.

La santé pour argument principal

Le lait est sain. Cela, presque tout le monde le sait. Le lait fortifie les os. Cela, beaucoup le savent. Or, cet «élixir» a encore bien d'autres atouts: il aide à rester en forme, à réfléchir et à garder la ligne. Enfants, adolescents et adultes profitent tous des bienfaits du lait pour la santé, d'où l'importance d'en consommer chaque jour en suffisance. Aucune autre denrée ne contient autant de nutriments, vitamines et sels minéraux. Voilà pourquoi le marketing Swissmilk mise sur cette particularité du lait, dont il a fait le message central de ses campagnes et de ses mesures de communication. En effet, pour être efficace, le marketing doit mettre en valeur les avantages du produit et les rendre suffisamment importants aux yeux du consommateur pour que celui-ci s'en souvienne. Le principal atout du lait est clair: ce sont ses bienfaits pour la santé. En 2011, le marketing a procédé à une analyse détaillée des messages relatifs à la santé et examiné tous les arguments à la lumière de la science, pour déterminer leur pertinence et leur solidité. Il en est résulté un concept détaillant les messages et donnant des instructions concrètes pour leur utilisation par le marketing. Cela permet d'assurer que les principales informations soient communiquées de manière régulière et homogène, afin qu'aucun Suisse ne renonce à ses trois portions quotidiennes de lait.

Des résultats mesurables

Les contrôles de résultats systématiques prouvent l'efficacité du marketing générique. Ainsi, les valeurs d'image ont continuellement progressé ces dernières années. Autrefois principalement boisson familiale et de petit-déjeuner, le lait trouve aujourd'hui aussi sa place en société. Par exemple, les jeunes festivaliers considèrent les milkshakes comme des boissons tendance, ce qui est un précieux succès car à cet âge-là, les habitudes alimentaires peuvent encore être influencées. Grâce aux informations nutritionnelles, la population sait aujourd'hui que le lait est notre principale source de calcium, qu'il renforce les os et qu'il favorise la santé dentaire. Elle sait aussi que les graisses et le cholestérol d'origine animale ne présentent pas de danger pour la santé. Swissmilk inspire directement les cuisiniers grâce à sa base de recettes qui est parmi les plus consultées de Suisse.

Des mesures utiles à chaque producteur

Les producteurs de lait sont les meilleurs ambassadeurs de leurs produits. C'est pourquoi le marketing FPSP leur fournit, gratuitement ou à prix préférentiel, du matériel publicitaire, des supports d'information et des infrastructures. Ils peuvent ainsi organiser leurs propres activités de promotion ou participer à des manifestations locales. Ces articles peuvent être commandés sur www.swissmilk.ch/producteurs > Services aux producteurs > Boutique producteurs.

Lovely sur le net

En 2011, le site Internet du lait a été entièrement revu. Son nouveau style est moderne, frais, informatif et convivial. Ainsi, www.swissmilk.ch joue encore mieux son rôle de plateforme pour tout ce qui touche au lait suisse, et attire chaque année bien plus d'un million d'internautes. Informations sur les produits, conseils nutritionnels, spots TV, articles publicitaires, matériel didactique ou recettes de cuisine: un tour sur le site du marketing laitier – www.swissmilk.ch – vaut toujours la peine.



Spots publicitaires, affiches et annonces attirent l'attention et renforcent la sympathie du public pour le lait.



Swissmilk met à l'honneur les plaisirs de la table grâce à un magazine culinaire et à la plus grande banque de recettes illustrées de Suisse.



Les familles sont un groupe-cible important. Elles reçoivent régulièrement un magazine d'information et une newsletter électronique.



Les diététiciens sont d'importants leaders d'opinions, c'est pourquoi ils reçoivent régulièrement des informations scientifiques sur le lait.



Swissmilk fait fort sur le web aussi! Son attrayant site Internet et ses newsletters atteignent les principaux groupes-cible.



Nombre de supports didactiques sont proposés aux écoles. Et grâce au soutien pratique des paysannes et des femmes rurales, la Journée du lait à la pause réjouit plus de 370 000 écoliers.



En collaboration avec les jeunes éleveurs, Swissmilk célèbre chaque année la Journée du Lait.



Festival, compétition sportive ou Fête de lutte, événement familial ou manifestation pour jeunes adultes: le lait est de la fête!

Suite au débat politique sur la motion Aebi, l'Interprofession du lait a adopté, en mai 2011, un paquet de mesures de stabilisation du marché du lait. Mais son application est restée lacunaire, notamment parce que le Conseil fédéral, en raison de querelles juridiques, n'a pas accordé la force obligatoire générale à l'ensemble du paquet.

Quel soutien pour les producteurs?

Fin 2010, sous le coup de l'échec du premier modèle de marché de l'Interprofession du lait (IP Lait), le Conseil national n'a plus cru la branche capable de trouver un système de gestion des quantités de droit privé dont la responsabilité serait partagée par tous les acteurs du marché. Il a donc transmis à la Chambre des cantons la motion d'Andreas Aebi «Pour un modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché». La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) a alors cherché un compromis acceptable par toutes les parties. Préalablement aux débats, de trop nombreux conseillers au États avaient fait savoir qu'ils n'accepteraient pas la taxe sur les quantités additionnelles prévue par la motion. Dans un premier temps, la CER-E avait même formulé sa propre motion, mais le 17 mars 2011, à l'issue d'un débat difficile, le Conseil des États a finalement renvoyé les deux motions à la Commission. Il entendait ainsi donner à l'IP Lait une «dernière possibilité» de prendre sous sa propre responsabilité des mesures de stabilisation du marché.

Le Conseil des États fait pression sur l'IP Lait

Malgré un suivi intensif du sujet, la FPSL n'est pas parvenue à persuader le Conseil des États d'adopter une position ferme en faveur de la stabilisation du marché du lait. Les efforts consentis n'ont toutefois pas été vains. La position du Conseil des États a finalement amené l'assemblée des délégués de l'IP Lait à adopter, le 3 mai 2011, un paquet de mesures composé des trois volets suivants et à demander au Conseil fédéral de le déclarer de force obligatoire générale.

- Fonds d'allégement du marché avec une taxe linéaire de 1,0 ct./kg de lait sur la quantité totale et taxe de 4,0 ct./kg sur les quantités additionnelles.
- Fonds d'intervention avec une taxe linéaire à la production de 0,5 ct./kg de lait pour combler le déficit de financement de la loi chocolatière.
- Contrat-type avec segmentation obligatoire des quantités et du prix, afin de garantir la transparence horizontale et verticale.

Ces décisions étaient un pas décisif pour les producteurs de lait, a commenté la FPSL à l'issue de l'assemblée des délégués. Il faut dire qu'elle avait lutté durant de nombreuses années pour un tel paquet de mesures dans l'intérêt de la grande majorité des producteurs de lait.

Plaintes et recours ralentissent l'application

Malheureusement, la percée décisive n'a pas eu lieu. Le négoce et les fromagers, minorisés lors de l'assemblée des délégués, ont en effet interjeté recours contre les décisions de cette dernière et intenté auprès de la Confédération une action révocatoire contre la force obligatoire générale.

Fragmentation du paquet de mesures

Inquiet du déroulement des événements, le Conseil fédéral n'a pas seulement reporté sa décision, mais mis sous l'éteignoir toutes les organisations qui s'étaient engagées de bonne foi pour l'ensemble du paquet de mesures. Le 31 août 2011, il a finalement octroyé la force obligatoire générale uniquement à la taxe linéaire du Fonds d'allégement du marché et au contrat-type, et ce pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 avril 2013.

La FPSL décide de quitter l'IP Lait

Cette déception fit bientôt place à une autre encore. Le 23 septembre 2011, le comité de l'IP Lait a décidé de baisser le prix indicatif de 4 centimes. De l'avis de la FPSL, cette décision n'était ni justifiée par le marché, ni soutenable pour les producteurs – vu leur bas niveau de revenus. Ayant constaté à plusieurs reprises que les revendications pourtant légitimes des producteurs ne pouvaient être suffisamment défendues à l'IP Lait et n'y étaient pas prises en compte, le comité central de la FPSL a décidé à l'unanimité, le 27 septembre 2011, de quitter l'actuelle IP Lait.

Parallèlement, le comité central a réaffirmé qu'il est convaincu de la nécessité d'une bonne collaboration au sein de la branche et fait savoir que la FPSL s'engagerait pour la mise en place de nouvelles structures, à même de fonctionner.

Dans un marché difficile, seules les variétés fromagères soutenues par une interprofession forte ont sorti leur épingle du jeu. La pression sur les prix du lait de centrale reste élevée. Enfin, à l'export, les faiblesses structurelles se sont encore accentuées.

Les signaux divergent sur le marché du lait

Le marché suisse du lait n'a pas connu une évolution homogène en 2011. Certains segments de transformation ont pu maintenir le statu quo, voire enregistrer une certaine croissance. Dans d'autres marchés cependant, l'offre excédentaire et la lutte entre concurrents ont exercé une pression énorme sur les prix.

Les variétés fromagères fortes s'en sortent

Malgré la forte pression exercée par les importations de fromages industriels à prix cassés, les principales variétés comme Le Gruyère AOC, l'Appenzeller® et la Tête de Moine AOC ont connu une année dans l'ensemble satisfaisante. Dans un marché difficile, leur volume de production a pu être maintenu, voire légèrement augmenté dans le cas du Gruyère AOC. Les détaillants suisses n'ayant exercé qu'une pression limitée sur les prix, ces trois variétés sont parvenues, au prix d'efforts considérables, à faire face à la cherté du franc et à maintenir leur volume d'exportation malgré la hausse des prix. Ce succès, qu'elles doivent aussi à la collaboration au sein des interprofessions, s'est d'ailleurs répercuté sur le prix du lait à la production, qui se situait aux alentours de 75 ct./kg de lait.

L'Emmentaler AOC s'enfoncé dans la crise

L'Emmentaler AOC a connu une grave crise. Après l'échec de la gestion des quantités au printemps 2011, les prix et les chiffres d'affaires ont dramatiquement chuté en Suisse comme à l'étranger. Nombre de négociants ont répercuté la chute des prix sur les fromageries, qui l'ont à leur tour transmise aux producteurs. Au final, le prix du lait a oscillé entre 50 et 55 ct./kg. Cette pression économique accrue sur les producteurs et les fromageries a entraîné des bouleversements structurels, lesquels n'ont pas encore pris fin.

Le prix du lait végète au plus bas

Pour la troisième année consécutive, le prix contractuel du lait de centrale s'est situé aux alentours de 58 ct./kg de lait pour une quantité annuelle de 120 000 kilos. La situation du marché suisse, marqué par la faiblesse des structures de vente du lait et par les excédents laitiers, est coresponsable de ces bas prix. En effet, la Suisse n'a pas profité de l'embellie des prix en Europe. Au contraire, les détaillants suisses – qui se battent pour des parts de marché – ont une nouvelle fois baissé les prix à la consommation dans les marchés partiels du lait de consommation, du fromage, de la crème de consommation et, en fin d'année, du beurre aussi. C'est également une conséquence des cours de change.

Le commerce extérieur reste important

En 2011 aussi, le commerce extérieur de fromage, de conserves de lait et de produits laitiers transformés a joué un rôle-clé dans le marché du lait. Au total, 950,8 millions d'équivalents-lait (EL) ont été exportés et 446,5 millions d'EL importés. Le solde de la balance commerciale présente ainsi un excédent de 504,3 millions d'EL, soit un volume d'exportation net correspondant à 14,5 % de la production laitière suisse.

Exportations de fromage: baisse en quantité et en valeur

La balance commerciale donne lieu à plusieurs constats alarmants. Les exportations de fromage se sont montées à 64 528 tonnes en 2011 (+921 t ou +1,4 % p. rapport à 2010) et les importations à 48 892 tonnes (+2002 t ou +4,3 %). Ainsi, et depuis 2006, les importations progressent plus vite que les exportations. De plus, la valeur des exportations de fromage suisse diminue continuellement: en 2007, un kilo de fromage suisse exporté rapportait encore 10,10 francs en moyenne, contre seulement 8,76 francs en 2011. Or, pour les fromages à pâte dure, le prix a baissé de 0,72 franc seulement, tandis que pour les pâtes mi-dures et la mozzarella, il a chuté de respectivement 2,53 et 4,96 francs. Voilà qui explique sans doute l'essor exceptionnel des exportations dans ces deux dernières catégories.

Par ailleurs, les exportations de beurre – quand bien même nécessaires pour rééquilibrer le marché suisse de la matière grasse – n'ont pas amélioré la plus-value des exportations. Avec une production de 48 563 tonnes pour une demande de 42 249 tonnes, les excédents se sont élevés à plus de 6300 tonnes. Au total, 9009 tonnes de beurre ont été exportées afin de liquider une grande partie des stocks de beurre constitués en 2010. Ces exportations ont été financées à moitié environ par des mesures horizontales de l'Interprofession du lait et pour l'autre moitié par des mesures verticales des fabricants. Mais au final, ce sont les producteurs de lait qui paient l'addition, que ce soit sous forme de retenues, de déductions de segmentation ou de baisses de prix du lait. Telles sont les conséquences d'une production élevée et d'une faible création de valeur.

Production laitière

Durant l'année civile 2011, 25 232 exploitations ont produit 3 471 973 tonnes de lait avec 555 039 vaches. La production a augmenté de 1,0 % sur un an, alors que le nombre de producteurs a diminué de 3,3 % et le nombre de vaches de 1,9 %. Les grandes exploitations produisant plus de 300 000 kilos fournissent déjà 22 % du volume total de lait commercialisé.

Cinquième année record d'affilée

Durant l'année civile 2011, les producteurs de lait ont livré 3 471 973 tonnes de lait aux centrales et aux fromageries, soit 34 351 tonnes ou 1 % de plus que l'année précédente. La production laitière a ainsi battu un cinquième record d'affilée, car si la production 2009 a été inférieure à celle de 2008, c'est uniquement parce que cette dernière était bissextile.

Les statistiques 2011 de TSM Fiduciaire Sàrl montrent que le nombre d'exploitations laitières a diminué de 874 unités au cours de l'année sous revue, pour atteindre un total de 25 232. La baisse est donc de 3,3 %. Ces exploitations à l'année comptaient 555 039 vaches laitières, soit 11 008 ou 1,9 % de moins qu'en 2010. La tendance que l'on observe depuis plusieurs années poursuit donc son cours: toujours moins de producteurs, toujours moins de vaches et toujours plus de lait. Sur dix ans, le changement structurel est radical. Le nombre des producteurs a diminué d'un tiers tandis que la production moyenne par exploitation a augmenté de près de deux tiers et la production par vache de plus de 20 %.

1686 exploitations produisent 22 % du lait

À noter que les structures varient fortement entre la plaine et la montagne et entre les exploitations. Selon les données de l'Office fédéral de l'agriculture, les exploitations de plaine ont produit 160 000 kilos de lait en moyenne durant l'année laitière 2010/2011, contre 90 000 kilos pour les exploitations de montagne. L'évolution structurelle est plus ou moins rapide selon les régions: ces neuf dernières années, 1 exploitation sur 4 a cessé la production en région de montagne, contre déjà 1 sur 3 en région de plaine.

Corollaire de cette évolution, les grandes exploitations produisent une part de plus en plus importante du volume total. Ainsi, en 2011, les 1686 exploitations livrant plus de 300 000 kilos par an ont produit 22 % du lait commercialisé.

Vaches productrices de lait commercialisé 2001–2011



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Production de lait commercialisé 2001–2011



Transformation du lait

Avec 41,6 % de la quantité de lait transformée, le fromage est resté le champion des produits laitiers en 2011. Une comparaison des années 2007 à 2011 montre que les besoins en lait des segments à bonne plus-value sont presque stables. Il n'empêche que 191 millions d'équivalents-lait supplémentaires ont été transformés en beurre et en conserves de lait.

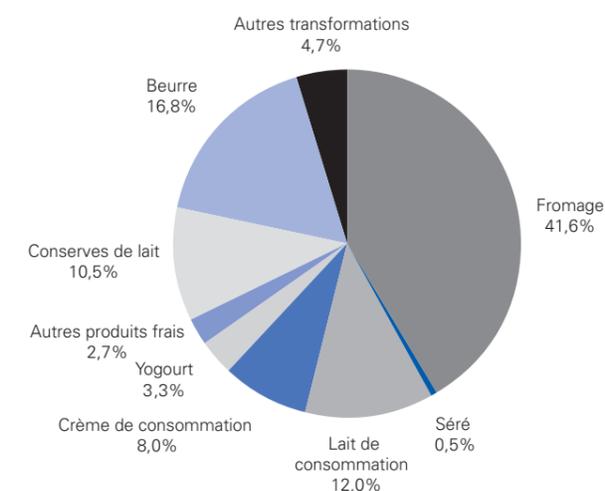
Le fromage perd du terrain mais reste en tête

La répartition des 3 471 973 tonnes de lait transformées entre les différents groupes de produits a peu varié en 2011 par rapport à 2010. Avec 41,6 % du volume transformé, le fromage reste le champion des produits laitiers. Par rapport à l'année précédente, la quantité de lait transformée en fromage a toutefois reculé de 10,3 millions d'équivalents-lait (EL), soit -0,7 %, quand bien même la production fromagère a augmenté de 347 tonnes. Cela s'explique par une progression marquée des variétés à faible teneur en matière grasse (cf. pages 14 et 31). Au 2^e rang, on trouve le beurre, dont la part est de 16,8 % (+3,2 millions d'EL ou +0,5 %), suivi par le lait de consommation avec 12,0 % (-7,0 millions d'EL ou -1,6 %), les conserves de lait avec 10,5 % (-3,0 million d'EL ou -0,8 %) et la crème de consommation avec 8,0 % (+12,4 millions d'EL ou +4,6 %).

Total des produits fabriqués en 2011 (cf. pages 29 à 31):

- 486 682 tonnes de lait de consommation (-1,4 %)
- 284 880 tonnes de produits à base de lait écrémé (+23,5 %)
- 181 675 tonnes de fromage (+0,2 %)
- 139 697 tonnes de yogourt (-0,9 %)
- 95 818 tonnes de spécialités lactées (-2,4 %)
- 69 750 tonnes de crème de consommation (+2,3 %)
- 60 812 tonnes de poudre de lait et de lait condensé (-2,2 %)
- 48 563 tonnes de beurre (+1,8 %).

Transformation du lait 2011

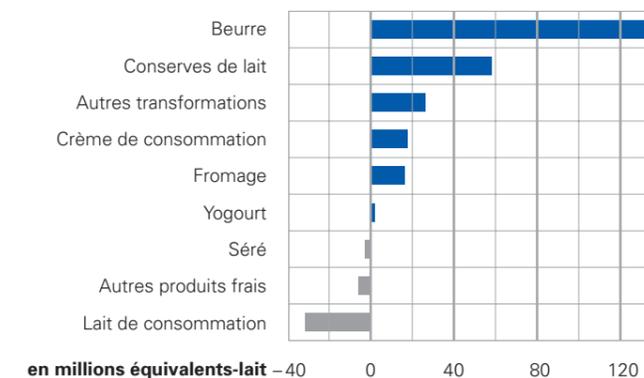


Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Une comparaison pluriannuelle révèle les points faibles

Si la répartition du lait entre les types de transformation varie peu d'année en année, une comparaison des années 2007 et 2011 met toutefois en lumière les forces et les faiblesses des débouchés. De 2007 à 2011, les besoins pour la production de lait de consommation ont reculé de 32 millions d'EL en raison de la standardisation de la teneur en matière grasse et de l'évolution des habitudes de consommation. Les besoins sont restés plutôt stables dans le domaine des autres produits frais (-6 millions d'EL), du séré (-3 millions d'EL) et du yogourt (+1 million d'EL). Les besoins de la production fromagère ont progressé de 16 millions d'EL, ce qui est très modeste comparé au volume transformé total de 1443 millions d'EL (+1,1 %). La principale hausse est le fait des conserves de lait (+59 millions d'EL) et du beurre (+132 millions d'EL). Autrement dit, entre 2007 et 2011, les canaux de la transformation en poudre de lait et en beurre ont traité 191 millions de kilos de lait en plus. La graisse lactique, en particulier, n'a pu être écoulee qu'à faibles prix à l'étranger. Il en est résulté une baisse des prix du lait et des déductions sur la paie du lait aux producteurs.

Transformation du lait: variation entre 2007 et 2011



Production fromagère

Le Gruyère AOC a consolidé sa position de leader en 2011, atteignant une production annuelle de 28 691 tonnes. La 2^e et la 3^e place reviennent à l’Emmentaler AOC (25 256 t) et à la mozzarella (20 558 t). Pour ce qui est des fromages au lait cru, la plupart des variétés ont pu maintenir leur production au niveau de l’année précédente.

Des changements chez les trois plus grands

Durant l’année civile 2011, les fromagers suisses ont fabriqué 181 675 tonnes de fromage au total, soit 347 tonnes ou 0,2 % de plus qu’en 2010. Les trois principales variétés ont toutefois connu de grands bouleversements. Le Gruyère AOC a consolidé sa position de leader en atteignant un volume annuel de 28 691 tonnes (+527 t ou +1,9 %). L’Emmentaler AOC, qui arrive en 2^e position en termes de quantités, a dû freiner encore sa production, qui s’est finalement abaissée à 25 256 tonnes (-1802 t ou -6,7 %). Enfin, le troisième fromage le plus fabriqué, la mozzarella, a fortement progressé pour atteindre 20 558 tonnes (+1739 t ou +9,2 %).

Les variétés traditionnelles s’en sortent

La plupart des variétés traditionnelles ont pu maintenir leur production au niveau de l’année précédente. Ainsi, 9096 tonnes (-18 t ou -0,2 %) d’Appenzeller®, 2574 tonnes (+38 t ou +1,5 %) de Vacherin Fribourgeois AOC, 2132 tonnes (-54 t ou -2,5 %) de Fromage du Valais et Raclette du Valais AOC, 2075 tonnes (-76 t ou -3,5 %) de Tête de Moine AOC et 1939 tonnes (+83 t ou +4,5 %) de Sbrinz AOC ont été produites. La production de fromage d’alpage est restée quasi constante à 2079 tonnes (+50 t ou +2,5 %)

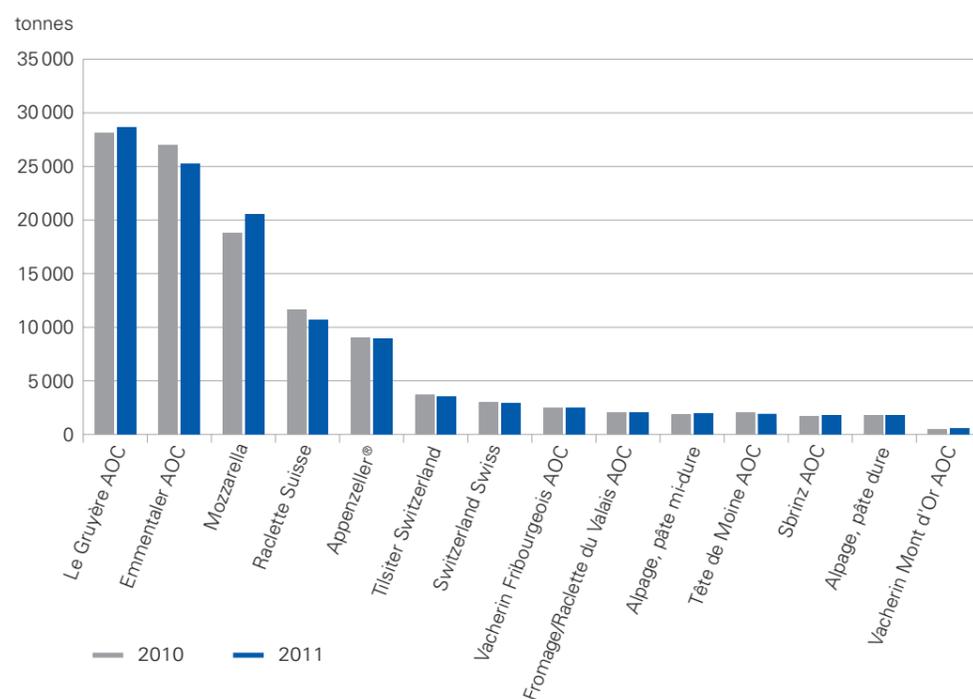
pour les pâtes mi-dures et 1895 tonnes (+3 t ou +0,2 %) pour les pâtes dures.

Si le Fromage d’alpage des Grisons a pu augmenter sa production à 1426 tonnes (+739 t ou +107,6 %), le Tilsiter Switzerland a dû reculer à 3603 tonnes (-209 t ou -5,5 %).

Spécialités et produits de dumping

Les autres fromages à pâte dure ou mi-dure ont poursuivi leur progression, en particulier dans le segment des fromages maigres à quart-gras. Ces chiffres comprennent certes d’authentiques spécialités fromagères – innovantes en matière de forme, de consistance et de goût – dont la popularité croissante est à saluer. Néanmoins, il faut s’inquiéter de la progression des fromages maigres, de même que de l’essor d’imitations vendues à prix cassés, surtout en Suisse orientale où de nombreuses variétés traditionnelles ont pourtant leurs racines. Ces imitations ne créent pas de nouveaux débouchés, mais cannibalisent les ventes du produit original, précipitant un effondrement de sa valeur et de son prix. Voilà qui mine toute stratégie de création de valeur, pourtant cruciale, non seulement sur le marché suisse mais aussi à l’export.

Production de variétés de fromages sélectionnées en 2010 et 2011



Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Assemblées des délégués

Le 13 avril et le 30 novembre, les délégués de la FPSL se sont réunis en assemblée ordinaire. Au printemps, ils ont pris d’importantes décisions en procédant à des élections générales et à la révision des statuts. En automne, les discussions sur la baisse du prix du lait et le futur de l’Interprofession du lait étaient au cœur des débats.

13 avril: assemblée de printemps

Lors de l’assemblée ordinaire de printemps, les délégués de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL ont traité plusieurs affaires de grande importance pour l’avenir. Sur la base des discussions sur la stratégie et les tâches de la FPSL menées à l’automne 2010, les délégués ont adopté la révision des statuts qui leur était proposée. Les buts statutaires (art. 2) ont notamment été revus afin de mieux tenir compte des possibilités et des besoins actuels. Comme formulé dans la Vision 2015, le revenu de la production laitière est désormais au cœur des buts statutaires:

«La Fédération a en particulier pour but... d’obtenir un revenu de la production laitière qui, compte tenu des paiements directs, assure une rémunération du travail comparable à celle des personnes exerçant une activité lucrative» (Statuts PSL, art. 2 let. a).

Les délégués ont décidé à l’unanimité de poursuivre les mesures de communication générique pour le lait et les produits laitiers et de déposer auprès de l’Office fédéral de l’agriculture une demande de prolongation pour quatre ans, de 2012 à 2015, de la force obligatoire générale.

Élections générales

L’ensemble des organes de la FPSL devait être réélu pour quatre ans (2011 à 2015). Les délégués ont confirmé dans leur fonction le président Peter Gfeller et les deux viceprésidents André Aeby (Prolait) et Ruedi Schnyder (Thurgauer Milchproduzenten TMP). Trois nouveaux membres ont été élus: Nello Croce, (Federazione ticinese produttori di latte FTPL), Thomas Oehen (Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP) et René Vonlanthen (Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL).

Décisions financières

Les délégués ont décidé que les organisations membres continueraient de prélever, par kilo de lait commercialisé par les producteurs affiliés directement ou indirectement, les contributions suivantes pour la période courant du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012:

- Fonds de marketing: 0,525 centime*
- Marketing générique pour le fromage suisse: 0,2 centime*
- Financement de la défense professionnelle FPSL: 0,15 centime
- Cotisation Union Suisse des Paysans: 0,4 centime

* Les contributions au Fonds de marketing et en faveur du marketing générique pour le fromage suisse bénéficient de la force obligatoire générale.

30 novembre: assemblée d’automne

Informations et débats sur la baisse du prix du lait, questions brûlantes sur la situation du marché et futur de l’Interprofession du lait, tels étaient les principaux points traités par les délégués de la Fédération des PSL lors de leur assemblée d’automne. Dans son allocution d’ouverture, Peter Gfeller, président de la FPSL, a d’abord rappelé qu’avec 12 francs en moyenne, le revenu du travail est largement insuffisant. Il a ensuite montré différentes solutions s’offrant aux producteurs de lait pour améliorer leur revenu sur le long terme. «Nous, les producteurs de lait, devons unir nos efforts pour resserrer les boulons. Nous disposons pour cela de plusieurs clés: la promotion des ventes, les revenus tirés de la vente, les paiements directs et les coûts», voilà en bref la stratégie à suivre.

Débats sur l’affiliation à l’IP Lait

Les relations entre la FPSL et l’Interprofession du lait (IP Lait) ont donné lieu à bien des discussions. En décidant de quitter l’IP Lait, le comité central a voulu faire entendre l’appel à l’aide des producteurs de lait, dont les revendications ont été bafouées, a expliqué Albert Rösti, directeur de la FPSL. Celle-ci est prête à proposer des solutions fondées pour que l’IP Lait puisse fonctionner. Certains intervenants ont demandé que la FPSL réintègre immédiatement l’IP Lait, alors que d’autres étaient d’avis qu’il vaudrait mieux renoncer à en faire partie, afin de bénéficier d’une plus grande liberté d’action. Une majorité des intervenants était toutefois d’avis qu’il faudra discuter d’un retour de la FPSL à l’IP Lait si les problèmes qui ont motivé sa démission sont éliminés.

Élections complémentaires

Pour remplacer Daniel Jenni (Fédération laitière du Nord-Ouest de la Suisse MIBA) et Hans Ruckstuhl (Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost VMMO), qui ont démissionné du comité central de la FPSL, les délégués ont élu Daniel Schreiber, de Wegenstetten (AG), nouveau président de MIBA, ainsi que Urs Werder, de Ganterschwil (SG), membre du comité de VMMO.

Comité central

Le comité central de la FPSL a tenu sept séances ordinaires et trois séances extraordinaires. La situation étant plus tendue sur le marché du lait et les producteurs ne parvenant pas à faire respecter leurs intérêts à l'Interprofession du lait, il était impératif de mener des discussions approfondies et de chercher des solutions.

27 janvier: groupe de travail «graisse lactique»

- Le Conseil national a transmis la motion Aebi «Pour un modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché» au Conseil des États. Convaincu de ce que les producteurs de lait ont besoin d'un appui politique, le comité central a discuté de propositions susceptibles de déboucher sur un consensus au Conseil des États.
- À la demande de la fédération thurgovienne, la direction a soumis au comité central un catalogue de mesures visant à résoudre les problèmes de production et d'écoulement de la graisse lactique. Le comité central a décidé la création d'un groupe restreint chargé d'élaborer des propositions de mise en œuvre.
- Le comité central s'est penché sur les modifications des statuts de la FPSL, qu'il transmet aux organisations membres. La révision devait être soumise pour approbation à l'assemblée des délégués de la FPSL du printemps.
- Il a approuvé la prise de position concernant la révision de l'ordonnance sur les dénominations «montagne» et «alpage».

23 février: 1^{ère} séance extraordinaire

- Le jour précédent, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) avait traité la motion Aebi. La Commission a surpris en lui opposant une motion propre. Le comité central s'est réjoui de ce que la CER-E ait voulu donner un certain appui politique au marché du lait par sa motion. Mais celle-ci n'avait pas d'impact suffisant.

17 mars: priorité à une solution de branche

- Le comité central a préparé les affaires pour l'assemblée des délégués du printemps, notamment l'approbation des comptes annuels, les décisions financières, les élections et la demande de force obligatoire générale pour le marketing générique en faveur du lait et des produits laitiers suisses.
- Le «groupe de travail graisse lactique» a estimé qu'il est impossible de rétablir l'équilibre commercial au niveau de la production laitière par les seuls moyens existants. Il faut donc donner la préséance à une solution de branche et aux outils tels que le fonds d'allègement du marché, le fonds d'intervention loi chocolatière et la segmentation du marché.

5 mai: rapport sur les mesures d'entraide

- La consultation sur la Politique agricole 2014 à 2017 a été lancée. Après une première discussion, le comité central a décidé de la procédure à suivre et de l'harmonisation des positions avec les organisations proches de la FPSL.
- Le comité central a approuvé la décision de mettre fin à la participation de la FPSL à la Holding des Producteurs Suisses de Lait SA.
- Il a pris acte du rapport 2010 sur les mesures d'entraide de la FPSL.

23 juin: prise de position sur la PA 2014 à 17

- Le comité central a approuvé la prise de position sur la Politique agricole 2014 à 17. Il a salué le principe d'une meilleure orientation des outils et des mesures sur les objectifs, mais a demandé des modifications substantielles. Les actuelles contributions à la garde d'animaux doivent être remplacées par des contributions à la sécurité de l'approvisionnement qui tiennent compte de la charge en bétail. Il faut en outre étendre la possibilité de faire déclarer les mesures d'entraide de force obligatoire générale.
- Pour le secteur de la production animale, les contributions des producteurs pour la campagne de base «Proches de vous. Les paysans suisses.» sont depuis 2002 encaissées par le biais de la taxe sur les marques auriculaires. Le comité central a approuvé la demande de prorogation de la force obligatoire générale et du mode d'encaissement.
- Le comité central a approuvé les candidats proposés pour l'assemblée des délégués et la Chambre d'agriculture de l'Union Suisse des Paysans.
- Suite à l'élection générale du comité central de la FPSL par l'assemblée des délégués, les cinq membres du comité directeur ont été réélus.

25 août: des plaintes paralysent l'IP Lait

- La lutte pour des mesures efficaces se poursuit. L'assemblée des délégués de l'IP Lait avait pris de bonnes décisions début mai en adoptant le paquet de mesures, pour lequel elle a demandé la force obligatoire générale. Toutefois, quatre organisations en ont bloqué la mise en œuvre. Diverses discussions laissaient présager que le paquet de mesures serait démantelé et que la force obligatoire serait accordée en partie seulement. Le comité central a protesté contre le chantage exercé par la minorité en question.

- Le comité central a pris connaissance de l'élaboration d'un contrat de licence entre la FPSL et IP-Suisse pour l'utilisation de la marque «lait des prés» et a approuvé les modifications nécessaires du règlement.
- Il a confirmé les membres et suppléants de la Commission «lait de fromagerie» qui lui étaient proposés et pris connaissance des activités de la Commission.
- D'entente avec les organisations membres, la FPSL a fixé la date de quatre journées régionales d'information prévues pour cet automne.

27 septembre: retrait de l'IP Lait

- Les décisions du comité de l'IP Lait et en tout premier lieu sa décision de baisser le prix indicatif de 4 centimes ont suscité l'incompréhension. Le comité central a décidé à l'unanimité de se retirer de l'IP Lait et de négocier de nouvelles structures en vue de la coopération au sein de la branche laitière. Il a également prévu d'étudier des solutions pour améliorer la situation des producteurs sur le marché du lait.
- Depuis le début de l'année, le contrôle du lait se fait selon de nouvelles dispositions de droit public. Le comité central a été informé sur les modifications nécessaires ou prévues. En ce qui concerne le système de droit privé, de premières conclusions sur le nouveau mode de paiement à la qualité pourront être tirées et des améliorations lancées d'ici fin 2011.
- Étant donné les cours de change, le Conseil fédéral prévoit un plan de mesures pour lutter contre la cherté du franc et soutenir la place industrielle suisse. La FPSL a promptement réagi et a soumis des propositions.

19 octobre: 2^e séance extraordinaire

- Le comité central a étudié les engagements subsistants envers l'IP Lait après le retrait de la FPSL, notamment en matière d'affiliation et d'encaissement. Il est toutefois apparu que les organisations du marché proches de la FPSL préféreraient le maintien au sein de l'IP Lait à un retrait. De leur point de vue, l'IP Lait devrait être transformée et réformée.

9 novembre: 3^e séance extraordinaire

- Le comité central a procédé à une étude approfondie des faits et des avis des organisations membres et des organisations de négoce concernant la manière dont l'IP Lait devrait être réorganisée pour permettre une amélioration de la situation des producteurs. Une première révision des statuts se dessine: elle simplifierait la procédure d'exclusion des membres ne respectant pas les décisions.
- Le comité central a préparé les objets qui seront soumis à l'assemblée des délégués du 30 novembre.

8 décembre: adoption des budgets 2012

- Le comité central a approuvé les budgets partiels 2012 du marketing et de la Fédération.
- Le groupe de travail réunissant VMI, Fromarte et la FPSL a proposé des modifications des paramètres-clé pour l'achat du lait. Le comité central les a approuvées, mais a demandé qu'à l'avenir la qualité du lait soit mieux rétribuée.
- Le comité central a libéré les moyens financiers qui permettront de poursuivre les mesures de communication «Fromage d'alpage suisse».
- Il a accepté la proposition de deux de ses membres d'étudier la création d'une plateforme pour la commercialisation du lait utilisé pour la fabrication de produits ne pouvant être écoulés en Suisse.

Comité directeur

Le comité directeur, fort de cinq membres, s'est réuni à trois reprises. Il a pris des décisions concernant les ressources humaines ou a préparé ces objets à l'intention du comité central; il a par ailleurs traité des objets relatifs à la fondation de prévoyance et d'autres affaires sur mandat du comité central.

Commission «lait de fromagerie»

La Commission «lait de fromagerie», qui a l'importante tâche d'évaluer la situation du marché du lait et du fromage, s'est réunie six fois et a pris position sur des objets concernant le commerce et la politique. Elle s'est notamment prononcée sur les suppléments (lait transformé en fromage et non-ensilage), les mesures de l'IP Lait, le contrôle du lait, le paiement à la qualité et la non-représentation des producteurs de lait de fromagerie au sein de l'IP Lait.

Rapport financier: comptes annuels 2011

Les comptes 2011 consolidés présentent un résultat d'exploitation (EBIT) de +1,0 million de francs, confirmant que la prudence budgétaire en matière de recettes et la gestion rigoureuse des coûts en matière de dépenses étaient la bonne stratégie.

Les comptes 2011 consolidés présentent un résultat d'exploitation (EBIT) de +1,0 million de francs, confirmant que la prudence budgétaire en matière de recettes et la gestion rigoureuse des coûts en matière de dépenses étaient la bonne stratégie. Le budget prévoyait un résultat opérationnel de -1,6 million de francs. Si le résultat 2011 est meilleur que prévu, c'est principalement parce que les contributions des producteurs ont rapporté 0,6 million de plus et que la maîtrise des coûts a permis de gagner 1,7 million de francs tous postes confondus.

Le résultat financier net, qui clôt sur un résultat nul, peut paraître insatisfaisant. Un meilleur résultat n'était toutefois pas possible en raison de la crise des marchés financiers et de la dette, des taux d'intérêts qui, étonnamment, stagnent depuis trop longtemps à un niveau très bas et d'une tendance à la récession qui se dessine dans certains pays. Cependant, le financement des activités de défense professionnelle en particulier est tributaire du résultat des placements. Pour 2011, il en résulte donc une perte de substance dans le domaine opérationnel.

Les comptes 2011 ont par ailleurs été marqués par plusieurs événements extraordinaires, qui ne se répéteront pas. Dans le domaine des placements financiers, il était prévu depuis quelque temps déjà d'assainir et de diversifier le portefeuille existant, ce qui est désormais chose faite. Pour ces postes, les transactions ont été nettement supérieures à la valeur comptable en raison de la situation du marché. Des réserves latentes ont ainsi pu être constituées. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle (LPP, 2^e pilier), la Fondation de prévoyance de la FPSL a procédé au 31.12.2011 à une révision des bases techniques afin de les adapter au contexte actuel. Notamment, le taux d'intérêts technique a été abaissé dans un premier temps de 3,5 % à 3,0 %. Le montant unique nécessaire au refinancement est apporté solidairement par les employeurs affiliés. Un large consensus régnait sur la question. La part de la FPSL se monte à 1,1 million de francs. Les recettes extraordinaires se montant à 24,6 millions, on obtient en 2011 un résultat consolidé positif de 25,7 millions de francs.

On constate dans l'ensemble que les contraintes budgétaires et les objectifs financiers de la FPSL pour l'exercice 2011 ont été respectés.

Compte de la Fédération

Le compte de la Fédération présente un résultat d'exploitation négatif de -0,7 million de francs (budget: -1,5 million). Grâce à des revenus extraordinaires, on obtient toutefois un excédent de recettes de 24,0 millions de francs.

Le résultat d'exploitation, bien que négatif, est supérieur au budget, ce qui s'explique par des recettes plus importantes provenant des activités commerciales ainsi que par des charges d'exploitation moins élevées. En matière de coûts, une gestion lucide et rigoureuse à tous les niveaux a été poursuivie. Pour

Bilan consolidé de la FPSL au 31 décembre 2011				
Actifs (en milliers de CHF)	2011	%	2010	%
Liquidités	74333	54,9	43570	46,4
Titres	27232	20,1	26073	27,7
Créances vis-à-vis de tiers	22897	16,9	13099	13,9
Créances institutions de prévoyance	1	0,0	4	0,0
Stocks	-	0,0	91	0,1
Actifs de régularisation	6847	5,1	4562	4,9
Total capital circulant	131310	97,0	87399	93,0
Immobilisations financières	2224	1,6	4480	4,8
Immobilisations corporelles meubles	525	0,4	647	0,7
Immeuble commercial	1265	0,9	1265	1,3
Total capital immobilisé	4014	2,9	6392	6,8
Valeurs en capital	130	0,1	231	0,2
Total capital hors exploitation	130	0,1	231	0,2
Total actifs	135454	100,0	94022	100,0
Passifs (en milliers de CHF)				
Engagements à court terme envers des tiers	26472	19,5	10751	11,5
Engagements à court terme institutions de prévoyance	142	0,1	280	0,3
Passifs de régularisation	5269	3,9	3562	3,8
Provisions à court terme	687	0,5	1154	1,2
Total capital étranger à court terme	32570	24,0	15747	16,8
Autres engagements à long terme	109	0,1	109	0,1
Provisions à long terme	16123	11,9	17251	18,3
Provisions pour mesures Fonds de soutien	8800	6,5	8800	9,4
Total capital étranger à long terme	25032	18,5	26160	27,8
Capital de la société coopérative	3000	2,2	3000	3,2
Capital Fonds spéciaux	26468	19,6	22929	24,4
Réserves, bénéfice au bilan	22647	16,7	22421	23,8
Résultat	25737	19,0	3765	4,0
Total capital propre	77852	57,5	52115	55,4
Total passifs	135454	100,0	94022	100,0

exemple, les frais de personnel sont même en léger recul par rapport à l'année précédente.

Comme les années précédentes, le résultat d'exploitation avant intérêts, résultat non opérationnel et impôts est négatif. Or, le résultat financier net ne suffit pas à compenser ce solde négatif, qui est toutefois équilibré grâce au résultat non opérationnel. Les principaux postes non opérationnels sont les produits extraordinaires résultant de la vente de placements financiers et l'apport de fonds à la Fondation de prévoyance de la FPSL rendu nécessaire par l'adaptation des bases techniques.

Fonds de soutien

Le compte du Fonds de soutien reflète la suspension des contributions obligatoires pour les membres de la FPSL au 31.12.2009, date à laquelle la force obligatoire générale est parvenue à échéance. Diverses opérations en suspens résultant des contributions dues pour les années précédentes ont été traitées et liquidées en 2011. Ainsi, le solde présente un excédent de charges de 0,2 million de francs. Les charges et recettes relatives à la communication générique pour le fromage d'alpage sont pour leur part équilibrées.

Fonds de marketing

Le compte du Fonds de marketing montre que le recours à l'éventail de prestations du marketing dépasse le budget d'environ 4,0 millions de francs. Par conséquent, les charges directes – soit les charges pouvant être affectées sans ambiguïté – sont supérieures au budget de 3,3 millions de francs. D'un autre côté, les charges de personnel ont été inférieures au budget. Le budget 2012 a été établi sur cette base, qui reflète l'orientation à long terme.

Grâce au résultat d'exploitation (EBIT) positif de 1,8 million de francs, la pratique actuelle concernant la régularisation des abonnements en cours au magazine culinaire LE MENU pourra être fondamentalement changée en 2012. Dans l'ensemble, le bilan présente un excédent de recettes de 1,9 million de francs. Il ne sera dès lors pas nécessaire de recourir au capital propre du Fonds de marketing qui a été constitué durant les deux derniers exercices. On conserve ainsi une sécurité qui permettrait, en cas de crise, de faire face à un retard dans le versement des contributions fédérales ou à leur suppression pendant un an. Cela est d'autant plus important que le marketing doit pouvoir planifier longtemps à l'avance et à long terme, c'est-à-dire au delà de l'exercice et de l'année en cours.

Compte de résultat consolidé de la FPSL au 31 décembre 2011				
(en milliers de CHF)	2011	%	2010	%
Contributions des producteurs	23092	49,6	23319	49,4
Contributions	8163	17,5	8163	17,3
Autres produits	15325	32,9	15704	33,3
Total produits d'exploitation	46580	100,0	47186	100,0
Charges directes	- 26615	- 57,1	- 25235	- 53,5
Total charges directes	- 26615	- 57,1	- 25235	- 53,5
Charges de personnel	- 11459	- 24,6	- 11505	- 24,5
Organes	- 235	- 0,5	- 243	- 0,5
Charges de locaux	- 1465	- 3,1	- 1490	- 3,2
Entretien, réparations, remplacement	- 49	- 0,1	- 18	0,0
Charges de véhicules et de transport	- 192	- 0,4	- 173	- 0,4
Assurances choses, redevances	- 60	- 0,1	- 65	- 0,1
Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	- 73	- 0,2	- 69	- 0,1
Charges d'administration et d'informatique	- 1007	- 2,2	- 897	- 1,9
Contributions	- 3934	- 8,5	- 3820	- 8,1
Publicité	- 118	- 0,3	- 62	- 0,1
Autres charges d'exploitation	- 15	0,0	- 12	0,0
Total charges d'exploitation	- 18607	- 40,0	- 18354	- 38,9
Total charges directes et d'exploitation	- 45222	97,1	- 43589	- 92,4
Total excédent brut d'exploitation (EBITDA) opérationnel	1358	2,9	3597	7,6
Amortissements	- 372	- 0,8	- 476	- 1,0
Total résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	986	2,1	3121	6,6
Rendement financier	2096	4,5	3061	6,5
Charges financières	- 2067	- 4,4	- 2748	- 5,8
Total résultat avant impôts (EBT)	1015	2,2	3434	7,3
Résultat immeuble commercial	258	0,6	245	0,5
Revenus extraordinaires	25757	55,3	465	1,0
Charges extraordinaires	- 1148	- 2,5	- 284	- 0,6
Impôts	- 145	- 0,3	- 95	- 0,2
Total excédent de recettes	25737	55,3	3765	8,0

Bilan consolidé

Au 31.12.2011, jour de clôture, le bilan montrait un visage sain, comme l'année précédente. Le total consolidé est plus élevé qu'en 2010, en raison de la constitution de réserves latentes à partir des placements financiers et de la hausse des montants facturés à des tiers pour la mise à disposition d'infrastructures dans le domaine de l'encaissement. Par conséquent, les engagements à court terme sont également nettement plus élevés.

En matière de liquidités, la situation est stable et l'on poursuit une stratégie conservatrice. En matière de placements, vu la volatilité des marchés financiers et l'insécurité ambiante, il est donné priorité absolue à la réduction des risques. Le capital circulant représente 97 % de la somme au bilan. Au passif, il règne un bon équilibre entre capital étranger et capital propre ainsi qu'entre long terme et court terme. Aucun engagement porteur d'intérêts n'est à signaler (à l'exception des contrats de leasing). Le capital propre représente 58 % de la somme au bilan (2010: 56 %), ce qui constitue une dotation en fonds propres convenable.

Dans le contexte actuel, les risques s'accroissent dans de nombreux domaines, de sorte que la situation financière de la FPSL doit être considérée comme positive. Pour l'avenir, il est important pour les producteurs de lait que les placements génèrent des profits et que la substance puisse être maintenue. Le comité directeur se penche sur cette problématique.

Compte de résultat consolidé

L'excédent de recettes consolidé de 25,7 millions de francs résulte d'événements extraordinaires dans le domaine non opérationnel. Du point de vue fiscal, il s'agit de gains en capital ayant droit à la déduction pour participation. Le résultat d'exploitation/EBIT présente un solde positif de 1,0 million.

Les contributions versées par les producteurs à la FPSL pour le marketing générique et la défense professionnelle se sont montées à 23,1 millions de francs, soit un montant proche de celui de 2010. Enfin, la participation aux frais d'encaissement de 0,01 ct./kg de lait, adoptée par l'assemblée des délégués du 13 avril 2011, est intégrée aux charges directes.

Annexe aux comptes 2011

Passifs liés à des contrats de leasing non portés au bilan

(en milliers de CHF)	2011	2010
Total futures mensualités de leasing pour photocopieuses (intérêts inclus)	94	41
Total	94	41

Valeur de l'assurance-incendie des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)	2011	2010
Immeuble de bureaux, Weststrasse 10, Berne	5 188	5 188
Biens meubles et équipements Fédération (Weststrasse)	1 500	1 500
Biens meubles et équipements Marketing (Gümligen/Brunnmatt, entreposage chez des tiers inclus)	12 200	12 200
Total	18 888	18 888

Participations importantes dans des entreprises

(valeur nominale en milliers de CHF)	2011	2010
31,47% de participation à Emmentaler Schaukäserei AG, Affoltern i.E.	1 559	1 559
30,60% de participation à la Genossenschaft Appenzeller-Schaukäserei, Stein AR	1 380	1 380
32,87% de participation à la Société coopérative «Laiterie de Gruyères», Bulle	664	664
30,00% de participation à Schweizer Agrarmedien GmbH, Berne	300	300
33,60% de participation à la Branchenorganisation Butter GmbH, Berne	168	168
20,60% de participation à Le Journal AGRI Sàrl, Lausanne	104	104
22,96% de participation à TSM Fiduciaire Sàrl, Berne	62	62
35,77% de participation à la Holding des Producteurs Suisses de Lait SA, M'buchsee	-	1 789
35,00% de participation à Emmi Interfruits SA, Küssnacht	-	350
Total	4 237	6 376

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés à l'assemblée des délégués de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, Berne.

«En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints (comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011) ainsi que de la gestion de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL.

Responsabilité du comité central

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité central. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité central est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ainsi que la gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur la base d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du comité d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.»

Berne, le 2 mars 2012

Dr. Röhli Berger AG

Urs Schwab Expert-comptable diplômé Expert-réviseur (Responsable de la révision)	René Peterhans Expert-comptable diplômé Expert-réviseur
---	---

Membres de la FPSL

Organisation Président	Gérant Adresse	Téléphone Fax Courriel Internet	Nombre de délégués
VMMO Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost Hanspeter Kern	Andreas Ritter Poststrasse 13 9200 Gossau	Tél. 071 387 48 48 Fax 071 387 48 42 info@milchbauern.ch www.milchbauern.ch	37
LOBAG Landwirtschaftliche Organisation Bern und angrenzende Gebiete Christian von Känel (Lobag Milch AG)	Donat Schneider Forelstrasse 1 Postfach 3072 Ostermundigen	Tél. 031 938 22 22 Fax 031 938 22 50 info@lobag.ch www.lobag.ch	22
ZMP Zentralschweizer Milchproduzenten Moritz Erni	Pirmin Furrer Friedentalstrasse 43 6002 Lucerne	Tél. 041 429 39 00 Fax 041 429 39 01 zmp@zmp.ch www.zmp.ch	20
MIBA Milchverband der Nordwestschweiz Daniel Schreiber	Christophe Eggenschwiler Andlauring 30b Postfach 430 4147 Aesch BL	Tél. 061 377 84 00 Fax 061 377 84 19 info@mibabasel.ch www.mibabasel.ch	14
TMP Thurgauer Milchproduzenten Ruedi Schnyder	Jürg Fatzer Industriestrasse 9 Postfach 412 8570 Weinfelden	Tél. 071 626 20 50 Fax 071 626 20 55 info@milchthurgau.ch www.milchthurgau.ch	13
MPM Milchproduzenten Mittelland Andreas Hitz	Marco Genoni Obertelweg 2 Postfach 5034 Suhr	Tél. 062 855 53 53 Fax 062 855 53 54 marco.genoni@mpm-suhr.ch www.mpm-suhr.ch	8
BEMO Berner Emmi-Milchlieferanten Christian Burren	Christian Burren Settibuchstrasse 40 3144 Gasel	Tél. 031 971 18 50 c-burren@bluewin.ch	7
FTPL Federazione ticinese produttori di latte Nello Croce	Gianmarco Fattorini Via Gorelle 6592 San Antonino	Tél. 091 850 27 27 Fax 091 850 27 77 info@ftpl.ch www.lati.ch	3
FSFL Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie René Vonlanthen	Clément Moret Rue Albert Rieter 9 1630 Bulle	Tél. 026 919 89 19 Fax 026 919 89 18 fsfl@fsfl.ch	14
PROLAI Fédération laitière Benjamin Henchoz	Eric Jordan Route de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains	Tél. 024 424 20 10 Fax 024 424 20 19 info@prolait.ch www.prolait.ch	13
FLV Fédération Laitière Valaisanne – Walliser Milchverband Laurent Tornay	Jean-Jacques Favre Rue de l'Île Falcon 5 3960 Sierre	Tél. 027 452 39 00 Fax 027 452 39 20 ecla@flv.ch www.flv.ch	4
LRG Fédération des Laiteries Réunies de Genève Olivier Berlie	Pierre Charvet Chemin des Aulx 6 Case postale 1055 1211 Genève 26	Tél. 022 884 80 00 Fax 022 884 80 09 info@laiteries-reunies.ch www.lrgg.ch	3

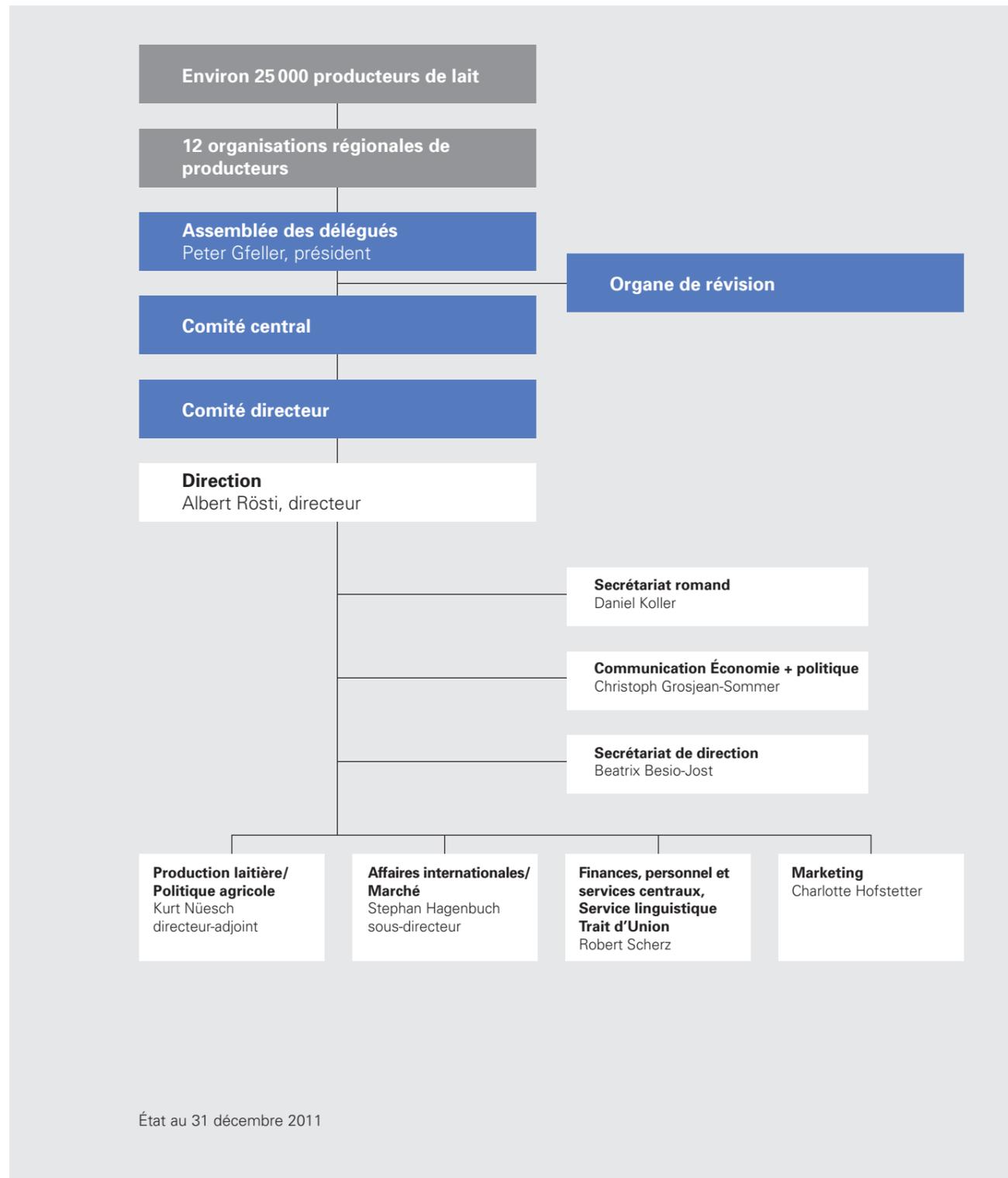
État au 31 décembre 2011

Composition des organes

Présidents d'honneur		
Reichling Rudolf, Stäfa ZH Kühne Josef, Benken SG		
Comité central	Organisation	Suppléants au comité central
Gfeller Peter, Kappelen BE, président		
Baier Hans-Heinrich, Landquart GR	VMMO	Fuster Josef, Wolfhalden AR
Bischofberger Robert, Schönengrund AR	VMMO	
Kern Hanspeter, Buchberg SH	VMMO	
Werder Urs, Ganterschwil SG	VMMO	
Müller Andreas, Walkringen BE	LOBAG	Affolter Adrian, Ostermundigen BE
Wyss Fritz, Wengi b. Büren BE	LOBAG	
von Känel Christian, Lenk im Simmental BE	LOBAG	
Erni Moritz, Ruswil LU	ZMP	Furrer Pirmin, Lucerne LU
Oehen Thomas, Lieli LU	ZMP	
Schreiber Daniel, Wegenstetten AG	MIBA	Eggenschwiler Christophe, Aesch BL
Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2 ^e vice-président	TMP	Fatzer Jürg, Weinfelden TG
Hitz Andreas, Untersiggenthal AG	MPM	Genoni Marco, Suhr AG
Burren Christian, Gasel BE	BEMO	Wyss Markus, Grasswil BE
Croce Nello, Campo Blenio TI	FTPL	Fattorini Gianmarco, S. Antonino TI
Vonlanthen René, Praroman FR	FSFL	Yerly Gabriel, Berlens FR
Aeby André, La Brévine NE, 1 ^{er} vice-président	PROLAI	Benoit Marc, Romainmôtier VD
Henchoz Benjamin, Essertines-sur-Yverdon VD	PROLAI	
Berlie Olivier, La Rippe VD	LRG	Pradervand Jean-Marc, Céligny GE
Tornay Laurent, Orsières VS	FLV	Stalder Max, Viège VS
Comité directeur		
Gfeller Peter, Kappelen BE, président Aeby André, La Brévine NE, 1 ^{er} vice-président Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2 ^e vice-président Erni Moritz, Ruswil LU Henchoz Benjamin, Essertines-sur-Yverdon VD		
Organe de contrôle		
Dr. Röthlisberger AG, Berne		
Direction	Assesseurs	
Rösti Albert, directeur, Uetendorf BE	Grosjean-Sommer Christoph, Kirchlindach BE	
Nüesch Kurt, directeur-adjoint, Berne BE	Besio-Jost Beatrix, Niederwangen BE	
Hagenbuch Stephan, sous-directeur, Marly FR		
Hofstetter Charlotte, Villars-sur-Glâne FR		
Scherz Robert, Bremgarten BE		
Koller Daniel, Montsevelier JU		

La composition du comité central est valable pour la période statutaire 2011–2015

État au 31 décembre 2011



Chiffres-clé de la production laitière en Suisse

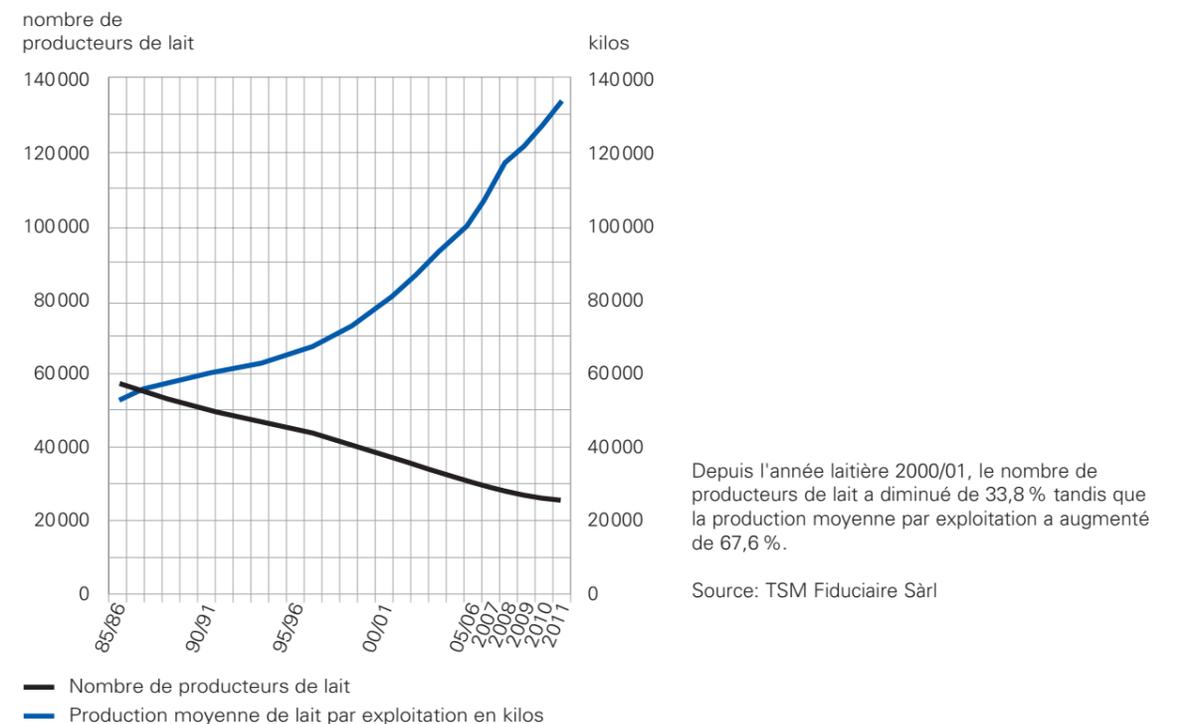
Domaines exploités toute l'année sans les exploitations d'estivage	Année laitière			Année civile		Variation	
	95/96	00/01	05/06	2009	2010	2011	2010/2011 %
Nombre de producteurs de lait*	44 360	38 082	30 163	27 016	26 097	25 223	- 874 - 3,3
Surface utile moyenne par exploitation, en hectares	19,1	19,1	21,4	22,3	23,0	23,5	0,5 2,2
Nombre de vaches laitières pour prod. de lait commercialisé	689 023	615 645	565 200	572 618	566 047	555 039	- 11 008 - 1,9
Nombre moyen de vaches par exploitation	15,5	16,2	18,7	21,2	21,7	22,0	0,3 1,4
Livraison moyenne par exploitation, en kilos	68 248	81 691	101 589	121 648	127 082	132 723	5 641 4,4
Livraison moyenne par hectare, en kilos	3 573	4 277	4 747	5 462	5 518	5 652	134 2,4
Livraison moyenne par vache, en kilos	4 394	5 053	5 421	5 916	6 029	6 204	175 2,9
Perf. laitière moyenne par vache du herd-book, en kilos **	5 842	6 405	7 044	7 115	7 237	7 313	76 1,1

* Exploitations à l'année et communautés d'exploitation (sans exploitations d'estivage)

** Année de contrôle mai-avril

Sources: TSM Fiduciaire Sàrl, Statistique laitière

Évolution du nombre de producteurs de lait et des livraisons de lait de 1985 à 2011



Prix du lait

Prix contractuels du lait de centrale PER et bio

(Base: quantité livrée annuelle de 120 000 kg, teneur 73 g/kg, départ ferme)

	Année civile 2010	Année civile 2011	Variation 2010/2011
Premiers acheteurs de lait PER	Ct./kg	Ct./kg	Ct./kg
Arnold Produkte AG	56,56	56,81	0,25
Crema SA	56,38	55,93	- 0,45
Elsa SA	59,17	57,39	- 1,78
Emmi SA	57,58	58,77	1,19
Fédération LRG	58,67	57,50	- 1,17
FTPL-LATI	65,80	64,35	- 1,45
Hochdorf Swiss Milk AG	58,49	60,87	2,38
Lanz Molkerie AG	63,10	64,10	1,00
Lobag Milch AG	54,70	56,09	1,39
MIBA	55,07	55,13	0,06
Milco	-	56,22	
NordOstMilch AG	57,60	57,56	- 0,04
Prolait SA	55,91	55,99	0,08
Schwyz Milchhuus	62,00	60,85	- 1,15
Strähl Käse AG	60,08	58,74	- 1,34
Swiss Premium AG	55,96	52,55	- 3,41
Thur Milch Ring AG	57,18	58,67	1,49
Vallait SA	60,20	58,09	- 2,11
ZMP	59,92	60,61	0,69
Züger Frischkäse AG	61,17	59,25	- 1,92
Moyenne pondérée	57,48	57,68	0,20

Prix contractuels pour le lait de centrale bio

	Année civile 2010	Année civile 2011	Variation 2010/2011
Crema SA	72,66	75,68	3,02
Emmi SA	73,29	76,88	3,59
Fédération LRG	78,58	78,33	- 0,25
Lobag Milch AG	67,78	75,17	7,39
MIBA	70,31	73,49	3,18
Schwyz Milchhuus	74,95	74,78	- 0,17
ZMP	75,39	77,41	2,02
Züger Frischkäse AG	75,29	76,17	0,88
Moyenne pondérée	73,25	76,00	2,75

Prix payé du lait de fromagerie PER

(Base: volumes effectifs pris en charge et teneurs effectives du lait livré aux fromageries, selon décomptes de la paie du lait, supplément de non-ensilage exclu)

	Année civile 2010	Année civile 2011	Variation 2010/2011
Variété de fromage	Ct./kg	Ct./kg	Ct./kg
Appenzeller®	73,07	74,08	1,01
Autres fromages	73,12	70,11	- 3,01
Emmentaler Switzerland AOC	66,32	59,46	- 6,86
Le Gruyère AOC	79,16	78,10	- 1,06
Sbrinz AOC	66,39	66,44	0,05
Tête de Moine AOC	79,75	72,99	- 6,76
Tilsiter Switzerland	68,18	69,29	1,11
Vacherin Fribourgeois	82,58	80,56	- 2,02
Moyenne pondérée	72,85	70,23	- 2,62

Source: Surveillance du prix du lait FPSL

Qualité du lait

Surveillance du prix du lait

Qui paie quel prix? La surveillance du prix du lait de la FPSL calcule et publie, pour le lait PER et pour le lait bio, les prix payés par certains acheteurs de lait et pour certaines variétés de fromage. La surveillance des prix est une mesure d'entraide volontaire des producteurs. Elle se base sur le calcul des prix contractuels et sur le dépeillement mensuel systématique du décompte de la paie du lait de plusieurs producteurs.

Prix contractuels du lait de centrale

Pour les acheteurs de lait de centrale qui font l'objet de cette surveillance, la FPSL calcule le prix contractuel standardisé en se référant aux conditions contractuelles. Le calcul est basé sur une livraison annuelle de 120 000 kilos de lait d'une teneur standardisée à 4,0 % de matière grasse et 3,3 % de protéine. Le lait est collecté tous les deux jours à la ferme. Le prix contractuel comprend toutes les composantes du prix fixées d'avance, notamment les variations saisonnières et les suppléments de quantité par arrêt ou les participations aux frais de transport. Il ne tient pas compte des éléments dont le montant n'est pas fixé d'avance tels que les bonus et les primes ainsi que les contributions aux mesures d'entraide du marketing et à diverses organisations.

Prix payés pour le lait de fromagerie

Le prix payé du lait livré franco fromagerie inclut les composantes suivantes: prix de base, supplément pour le lait transformé en fromage, échelonnement saisonnier, supplément de quantité par arrêt, suppléments ou retenues à la teneur et à la qualité, transport, paiements d'arriérés périodiques, bonus et primes de tout type.

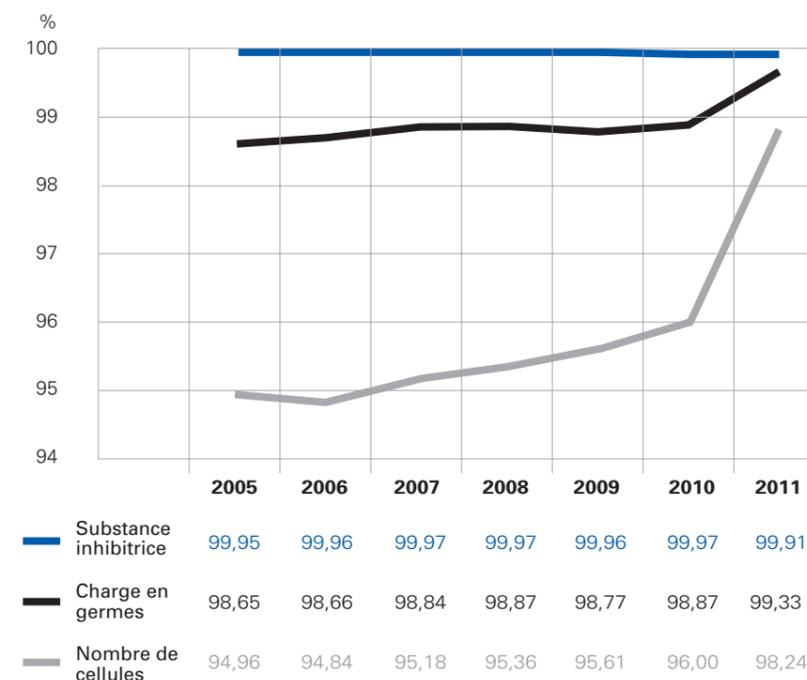
Le prix payé pour le lait de fromagerie ne comprend pas: supplément de non-ensilage, petit-lait, contributions aux mesures d'entraide du marketing et à diverses organisations, autres règlements, contre-prestations en tout genre telles qu'acquisition de fournitures ou loyers.

Plus d'informations sur Internet: www.swissmilk.ch/prixdulait.

La qualité du lait atteint des sommets

Les résultats du contrôle du lait 2011 montrent une nouvelle fois que la qualité du lait suisse sur le plan de l'hygiène est excellente. Sur pas moins de 310 000 échantillons prélevés et analysés chez Suisselab dans le cadre du contrôle du lait officiel, 98,24 % satisfaisaient aux sévères normes helvétiques pour le critère de la teneur en cellules. 99,33 % des échantillons étaient de qualité irréprochable pour ce qui est de la charge en germes, et 99,91 % l'étaient pour les substances inhibitrices.

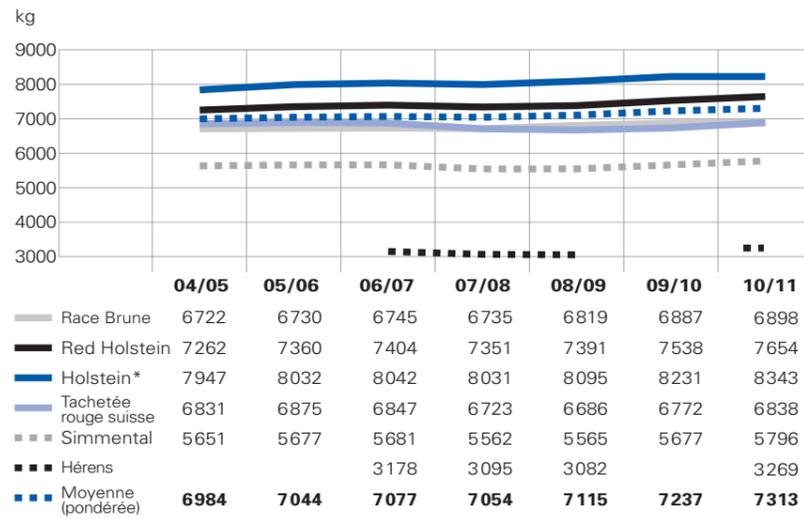
Contrôles du lait commercialisé: échantillons n'ayant pas fait l'objet de contestation



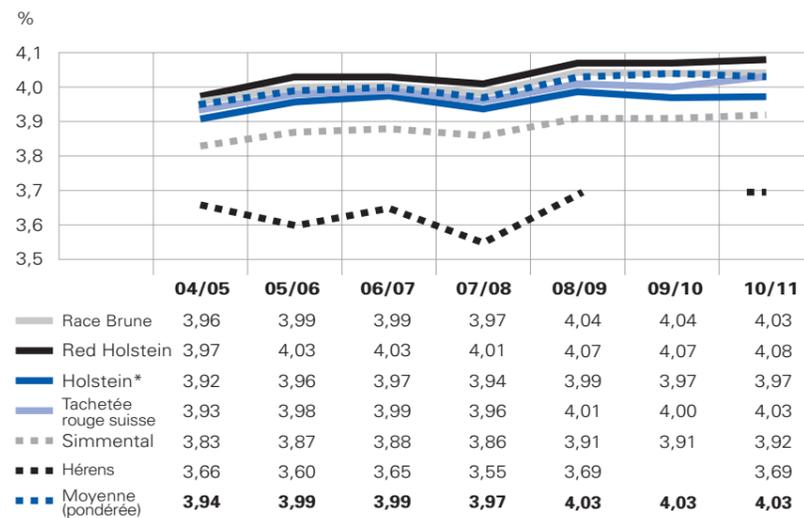
Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Performance laitière et teneurs

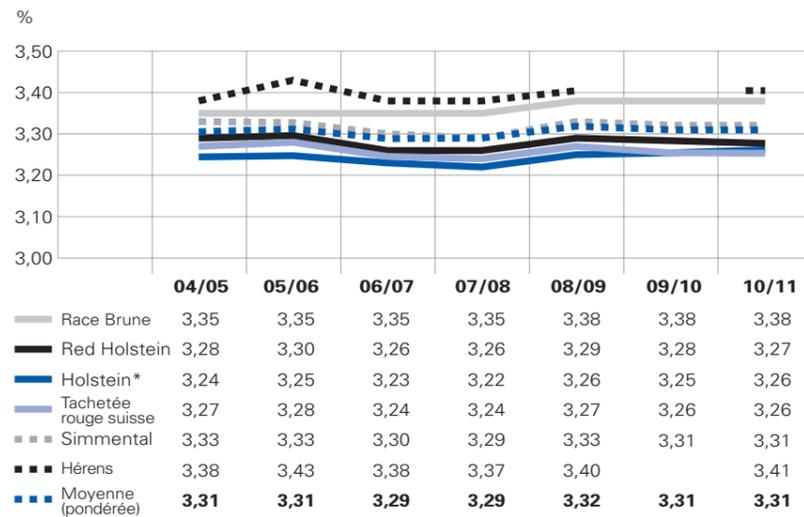
Performance laitière des races laitières suisses



Teneur en matière grasse du lait des races laitières suisses



Teneur en protéine du lait des races laitières suisses



*Moyenne pondérée obtenue à partir des résultats standard des vaches inscrites auprès de Holstein Switzerland et du Swissherdbook.

Source: Fédération suisse d'élevage de la race Brune, Swissherdbook, Holstein Switzerland, Statistique laitière de la Suisse.

Transformation

Valorisation du lait en équivalents-lait (EL)*

Catégorie	Production 2010 kEL	Production 2011 kEL	Variation 2010/2011 kEL	Variation 2010/2011 %
Fromage	1 453 442	1 443 145	- 10 297	- 0,7
Séré	15 999	16 223	224	1,4
Lait de consommation	422 867	415 910	- 6 957	- 1,6
Crème de consommation	266 864	279 259	12 395	4,6
Yogourt	114 555	113 230	- 1 325	- 1,2
Produits frais, glaces comestibles incl.	98 429	92 268	- 6 161	- 6,3
Conserves de lait	367 795	364 813	- 2 982	- 0,8
Beurre	580 541	583 730	3 189	0,5
Autres	117 130	163 395	46 265	39,5
TOTAL lait entier	3 437 622	3 471 973	34 351	1,0

* Un équivalent-lait correspond à la teneur en MG et en protéine (73 g) d'un kilo de lait cru. 1 kEL = 1000 EL

Production de lait de consommation

Catégorie	Production 2010 tonnes	Production 2011 tonnes	Variation 2010/2011 tonnes	Variation 2010/2011 %
Lait cru	9 095	7 898	- 1 197	- 13,2
Lait pasteurisé enrichi en matière grasse	0	0	0	0
Lait UHT enrichi en matière grasse	925	860	- 65	- 7,0
Lait entier pasteurisé	51 496	49 686	- 1 810	- 3,5
Lait entier UHT	22 336	21 524	- 812	- 3,6
Lait entier standardisé à 3,5 % MG* pasteurisé	40 321	42 545	2 224	5,5
Lait entier standardisé à 3,5 % MG* UHT	156 831	140 313	- 16 518	- 10,5
Lait partiellement écrémé pasteurisé	81 007	82 172	1 165	1,4
Lait partiellement écrémé UHT	117 281	128 214	10 933	9,3
Lait écrémé pasteurisé	2	2	0	0,0
Lait écrémé UHT	14 127	13 468	- 659	- 4,7
TOTAL lait de consommation	493 421	486 682	- 6 739	- 1,4

* Matière grasse

Production de crème de consommation

Catégorie	Production 2010 tonnes	Production 2011 tonnes	Variation 2010/2011 tonnes	Variation 2010/2011 %
Double-crème	715	737	22	3,1
Crème entière (35 % MG)	28 587	30 897	2 310	8,1
Demi-crème (25 à 30 % MG)	14 185	14 186	1	0,0
Crème à café	24 677	23 930	- 747	- 3,0
TOTAL crème de consommation	68 164	69 750	1 586	2,3

Production d'autres spécialités lactées

Catégorie	Production 2010 tonnes	Production 2011 tonnes	Variation 2010/2011 tonnes	Variation 2010/2011 %
Lait acidulé	6 886	6 766	- 120	- 1,7
Crème acidulée	2 650	2 932	282	10,6
Desserts	22 766	17 240	- 5 526	- 24,3
Boissons lactées	65 712	68 726	3 014	4,6
Yogourt	141 031	139 697	- 1 334	- 0,9
Kéfir	153	154	1	0,7
Glaces comestibles	22 560	22 648	88	0,4

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Poudre de lait/beurre

Production de lait écrémé, poudre de lait et lait condensé

Catégorie	Production 2010 tonnes	Production 2011 tonnes	Variation 2010/2011 tonnes	Variation 2010/2011 %
Lait écrémé (transformé)				
Caséine acide	0	0	0	-
Caséinates	10 482	7 667	- 2 815	- 26,9
Protéine lactique > 80%	200 652	254 888	54 236	27,0
Protéine lactique 50-80%	19 609	22 325	2 716	13,9
Total lait écrémé (sans succédanés de lait)	230 743	284 880	54 137	23,5
Poudre de lait entier 26%	15 217	17 666	2 449	16,1
Poudre de lait partiellement écrémé	3 792	3 716	- 76	- 2,0
Poudre de lait enrichie et crème en poudre	1 308	1 327	19	1,5
Poudre de lait écrémé	34 245	28 948	- 5 297	- 15,5
Babeurre en poudre*	714	470	- 244	- 34,2
Poudre de petit-lait*	4 107	5 944	1 837	44,7
Lait condensé	2 806	2 741	- 65	- 2,3
Total poudre de lait, lait condensé	62 189	60 812	- 1 377	- 2,2

* Trafic de perfectionnement inclus

Sources: TSM Fiduciaire Sàrl, Interprofession Poudre de Lait Suisse (IPL)

Production de beurre

Catégorie	Production 2010 tonnes	Production 2011 tonnes	Variation 2010/2011 tonnes	Variation 2010/2011 %
Beurre				
Beurre de choix	45 867	46 767	900	2,0
Beurre de crème de petit-lait	1 798	1 751	- 47	- 2,6
Beurre collecté	50	45	- 5	- 10,0
Total beurre (sans ventes locales)*	47 715	48 563	848	1,8

* Production de beurre en 2011 selon les statistiques de TSM Fiduciaire Sàrl: 48 991 t (2010: 48 575 t). Les quantités indiquées par TSM ne sont pas converties à 82 % de matière grasse.

Source: OS Beurre

Ventes de beurre

Catégorie	Ventes 2010 tonnes	Ventes 2011 tonnes	Variation 2010/2011 tonnes	Variation 2010/2011 %
Beurre				
Beurre de choix	6 294	5 975	- 319	- 5,1
LE BEURRE (petits emballages)	12 885	12 464	- 421	- 3,3
Beurre de crème de lait et de petit-lait	109	83	- 26	- 23,9
Beurre dans produits spéciaux*	870	825	- 45	- 5,2
Beurres de boulangerie et d'industrie	16 618	16 869	251	1,5
Total: beurre aqueux 82% MG	36 776	36 216	- 560	- 1,5
Total: beurre déshydraté (calculé à raison de 82% MG)	6 104	6 033	- 71	- 1,2
Total beurre (sans ventes locales)	42 880	42 249	- 631	- 1,5

* Préparations à base de beurre, beurre allégé, etc.

Source: OS Beurre

Production de fromage

Production de fromage

Catégorie	Production 2010 tonnes	Production 2011 tonnes	Variation 2010/2011 tonnes	Variation 2010/2011 %
Séré	9 444	9 624	180	1,9
Mozzarella	18 819	20 558	1 739	9,2
Mascarpone	811	780	- 31	- 3,8
Autres fromages frais	15 846	16 011	165	1,0
Total fromages frais	44 920	46 971	2 051	4,6
Fromages à croûte fleurie, maigres à 1/4 gras	0	0	0	
Fromages à croûte fleurie, 1/2 gras à gras	1 357	1 185	- 172	- 12,7
Fromages à croûte fleurie à la crème	1 809	1 746	- 63	- 3,5
Bleus, fromages à pâte persillée	3	4	1	
Tommes	2 031	1 934	- 97	- 4,8
Vacherin Mont d'Or AOC	505	544	39	7,7
Autres fromages à pâte molle, maigres à 1/4 gras	1 144	365	- 779	- 68,1
Autres fromages à pâte molle, 1/2 gras à gras	687	666	- 21	- 3,1
Autres fromages à pâte molle, crème	336	355	19	5,7
Total fromages à pâte molle	7 874	6 798	- 1 076	- 13,7
Appenzeller®	9 114	9 096	- 18	- 0,2
Tilsiter Switzerland	3 812	3 603	- 209	- 5,5
Fromage du Valais (Raclette du Valais AOC)	2 186	2 132	- 54	- 2,5
Raclette Suisse	11 746	10 786	- 960	- 8,2
Vacherin fribourgeois AOC	2 536	2 574	38	1,5
Tête de Moine AOC	2 151	2 075	- 76	- 3,5
Fromage du Jura	288	298	10	3,5
Fromage Vignerons	396	375	- 21	- 5,3
Mutschli	568	550	- 18	- 3,2
Fromage d'alpage à pâte mi-dure	2 029	2 079	50	2,5
Fromage de montagne des Grisons	687	1 426	739	107,6
Fromages de montagne et à couper	2 574	2 184	- 390	- 15,2
St-Paulin suisse	554	474	- 80	- 14,4
Edam suisse	323	326	3	0,9
Fromage affiné à froid	11	9	- 2	- 18,2
Fromage à pâte mi-dure persillée	222	213	- 9	- 4,1
Fromage semi-préparé	1 807	1 764	- 43	- 2,4
Fromage pour la fonte gras, sur commande	1 329	1 405	76	5,7
Autres fromages à pâte mi-dure, maigres à 1/4 gras	942	2 736	1 794	190,4
Autres fromages à pâte mi-dure, 1/2 gras à gras	11 424	11 889	465	4,1
Autres fromages à pâte mi-dure, crème	2 972	2 959	- 13	- 0,4
Total fromages à pâte mi-dure	57 666	58 957	1 291	2,2
Emmentaler AOC	27 058	25 256	- 1 802	- 6,7
Switzerland Swiss	3 161	3 027	- 134	- 4,2
Le Gruyère AOC	28 164	28 691	527	1,9
Fromage d'alpage à pâte dure	1 892	1 895	3	0,2
Autres fromages à pâte dure, maigres à 1/4 gras	912	1 273	361	39,6
Autres fromages à pâte dure, 1/2 gras à gras	6 657	5 613	- 1 044	- 15,7
Autres fromages à pâte dure, crème	62	133	71	114,5
Total fromages à pâte dure	67 906	65 888	- 2 018	- 3,0
Sbrinz AOC	1 856	1 939	83	4,5
Total fromages à pâte extra-dure	1 856	1 939	- 83	4,5
Fromage pur chèvre	878	865	- 13	- 1,5
Fromage pur brebis	230	258	28	12,2
Total produits spéciaux	1 105	1 121	16	1,4
Total toutes variétés	181 328	181 675	347	0,2

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Importations				
en équivalents-lait (EL)*	2010 kEL	2011** kEL	Variation 2010/2011 kEL	Variation 2010/2011 %
Lait frais, lait fermenté	34 900	38 200	3 300	9,5
Poudre de lait et de crème	9 000	7 600	- 1 400	- 15,6
Beurre et crème ***	32 600	34 200	1 600	4,9
Lait condensé, lait stérilisé	1 600	1 700	100	6,3
Fromage à pâte molle	139 000	145 000	6 000	4,3
Fromage à pâte mi-dure	53 500	55 900	2 400	4,5
Fromage à pâte dure	63 600	65 400	1 800	2,8
Fromage fondu	16 600	18 800	2 200	13,3
Fondue, produits prêts à la consommation	500	500	0	0,0
Chocolat, glaces comestibles	32 000	33 100	1 100	3,4
Autres préparations alimentaires	43 400	46 100	2 700	6,2
Total produits laitiers	426 700	446 500	19 800	4,6

Exportations				
en équivalents-lait (EL)*	2010 kEL	2011** kEL	Variation 2010/2011 kEL	Variation 2010/2011 %
Lait frais, lait fermenté	7 100	5 300	- 1 800	- 25,4
Poudre de lait et de crème	132 100	118 100	- 14 000	- 10,6
Beurre et crème ***	75 200	113 400	38 200	50,8
Lait condensé, lait stérilisé	9 600	5 300	- 4 300	- 44,8
Fromage à pâte molle	34 600	42 300	7 700	22,3
Fromage à pâte mi-dure	96 300	117 700	21 400	22,2
Fromage à pâte dure	277 600	262 600	- 15 000	- 5,4
Fromage fondu	14 800	11 800	- 3 000	- 20,3
Fondue, produits prêts à la consommation	21 900	19 600	- 2 300	- 10,5
Chocolat, glaces comestibles	137 800	138 100	300	0,2
Autres préparations alimentaires	133 100	116 600	- 16 500	- 12,4
Total produits laitiers	940 100	950 800	10 700	1,1

Bilan (exportations moins importations)				
en équivalents-lait (EL)*	2010 kEL	2011** kEL	Variation 2010/2011 kEL	Variation 2010/2011 %
Lait frais, lait fermenté	- 27 800	- 32 900	- 5 100	3,5
Poudre de lait et de crème	123 100	110 500	- 12 600	- 10,2
Beurre et crème ***	42 600	79 200	36 600	85,9
Lait condensé, lait stérilisé	8 000	3 600	- 4 400	- 55,0
Fromage à pâte molle	- 104 400	- 102 700	1 700	1,6
Fromage à pâte mi-dure	42 800	61 800	19 000	44,4
Fromage à pâte dure	214 000	197 200	- 16 800	- 7,9
Fromage fondu	- 1 800	- 7 000	- 5 200	288,9
Fondue, produits prêts à la consommation	21 400	19 100	- 2 300	- 10,7
Chocolat, glaces comestibles	105 800	105 000	- 800	- 0,8
Autres préparations alimentaires	89 700	70 500	- 19 200	- 21,4
Total produits laitiers	513 400	504 300	- 9 100	- 1,8

* Un équivalent-lait (EL) correspond à la teneur en MG et en protéine (73 g) d'un kilo de lait cru. 1 KEL = 1000 EL
 ** Données provisoires *** y c. huile de beurre et préparations à base de beurre («loi chocolatière»)
 Sources: DGD, USP

La FPSL propose des services et des informations dans les domaines suivants notamment: économie, politique, production, transformation, marketing et conseils en nutrition. Si vous avez des questions, adressez-vous à la centrale ou directement à la personne responsable. De nombreuses informations peuvent également être consultées sur Internet.

Centrale

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL
 Weststrasse 10, case postale, 3000 Berne 6
 Téléphone: 031 359 51 11, fax: 031 359 58 51
 psl@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

Marketing de la FPSL

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL
 Brunnmattstrasse 21, 3007 Berne
 Téléphone: 031 359 57 28, fax: 031 359 58 55
 marketing@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

Renseignements pour les producteurs

Thomas Reinhard, téléphone 031 359 54 82

Prestations marketing pour les producteurs Commandes de brochures, articles publicitaires, matériel pour manifestations, boutique

Contact Center, téléphone 031 359 57 28

Renseignements pour les médias Économie et politique

Christoph Grosjean-Sommer, téléphone 031 359 53 18

Renseignements pour les médias Marketing Swissmilk/RP

Barbara Paulsen Gysin, téléphone 031 359 57 51

Online

www.swissmilk.ch
 www.swissmilk.ch/producteurs
 www.swissmilk.ch/medias

Impressum

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL
 Weststrasse 10
 3000 Berne 6
 Téléphone 031 359 51 11
 Télécopie 031 359 58 51
 www.swissmilk.ch
 psl@swissmilk.ch
 © Copyright by PSL
 Avril 2012
 Photos: FPSL, Berne
 Maquette: Aebi Grafik&Illustration, Berne
 Impression: Merkur Druck AG, Langenthal
 Traduction: Trait d'Union, Berne